



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 25 juin 2025, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 19 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme AMAR, Mme ARRON, M. BASTIN,
Mme BENAHMED, Mme BERTRAND, Mme CARPE, M. CHATAUD, M. DUBUS,
M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT,
Mme SAUSSEREAU, Mme THIROUX, **adjointes et adjoints au Maire**

,
M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, **conseillers municipaux délégués**

M. BOULAY, Mme CIPRIANO, Mme DE OLIVEIRA, Mme DUVERGER, M. FORHAN,
Mme NGANDE, Mme PARLOUAR, M. PESSOA, M. SLIMOVICI, Mme THÉOPHILE,
Mme ADOMO, Mme CAPORAL, M. FAUTRÉ, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER,
M. MAILLER, M. SUDRE, M. SY, M. TITOV, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR); M VIGUIÉ (donne procuration à Mme BERTRAND); M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL); Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON); Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE); Mme SAILLAND (donne procuration à Mme PARLOUAR); Mme DÉGAGER-PHALANCHÈRE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU); Mme MASMOUDI-LAJNEF (donne procuration à M. FAUTRÉ); Mme GUILLAUME (donne procuration à M. SY).

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Maire

« Bonsoir à tous, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous allons démarrer notre dernier Conseil municipal avant l'été. J'ai reçu plusieurs procurations, donc Patrice LATRONCHE donne procuration à Sophie AMAR, Yann VIGUIÉ à Delphine BERTRAND, Franck BARON à Grégory GOUPIL, Didière DONATIEN à Christine ARRON, Mylène BENOLIEL à Sabrina ABCHICHE, Évelyne SAILLAND à Marie PARLOUAR, Muriel DEGAGER-PHALANCHÈRE à Tatiana SAUSSEREAU, Madame MASMOUDI-LAJNEF à Christian FAUTRÉ et Madame GUILLAUME à Monsieur SY. S'il y en a d'autres, vous n'hésitez pas à les faire parvenir. »

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Alors, on va désigner notre secrétaire de séance. Je propose Jacqueline BENAHMED, s'il n'y a pas d'avis contraires. Donc c'est noté. »

Informations diverses

Monsieur le Maire

« Alors, avant d'adopter le procès-verbal, je voulais d'abord féliciter toutes les équipes qui se sont mobilisées, en particulier pour le premier festival Cuisines & musiques du monde, qui est un beau succès, après la Journée de l'animal et celle du Salon du livre illustré. Une belle réussite. Et puis remercier aussi toutes les équipes d'élus, de la Ville, qui se sont beaucoup mobilisées pour cette manifestation, comme elles l'ont fait aussi pour être dans les temps par rapport à l'ouverture du magasin Monoprix, qui donc sera ouvert au public dès demain matin. C'est un beau travail qui a été réalisé.

Dans les autres points marquants, j'ai reçu un courrier de la part de Monsieur MAILLER, de Monsieur SY et de Madame GUILLAUME pour nous annoncer la constitution d'un nouveau groupe politique, Champigny en mieux, composé de trois élus, et donc je serai appelé d'ici à la rentrée à réunir les trois groupes politiques dans le cadre de la conférence des Présidents. Et donc, Monsieur SY a été déclaré comme Président du groupe. On sera appelés à avoir un échange en tout début du mois de septembre pour évoquer un certain nombre de sujets. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mars 2025

Monsieur le Maire

« Alors, on a à approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal, donc du 14 mai 2025. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des précisions sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas, donc je vous propose de l'adopter. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il est adopté. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire

« Vous avez eu communication de la liste des décisions que j'ai été amené à prendre depuis le dernier Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Bonsoir à toutes et à tous. J'aurai une question sur la décision 25-401. On aimerait connaître le montant demandé et le coût du projet.

La décision 403, de quel local commercial s'agit-il et le montant de la transaction ?

La décision 440, quel projet il y a sur cette décision et quel est le montant ?

La 441, mêmes questions.

La 460 avec l'arrivée d'un médecin, on aimerait connaître sa spécialité.

La 480, quel est l'objet du référé suspension et également le montant de la demande d'indemnisation ?

La 481, quel est l'objet de la requête ?

Et la 485, quel est le montant de la nouvelle convention et également on aimerait avoir le montant des avis des Domaines, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Très bien. C'est noté. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« C'étaient les mêmes questions, sauf pour la 460. J'aimerais savoir si c'est dans les mêmes conditions que sont loués les autres cabinets du 164, avenue Charles-de-Gaulle ou est-ce qu'il y a des statuts différents, ou est-ce que c'est toujours le même montant par mètre carré, et quel est ce montant également. »

Monsieur le Maire

« Bien. Vous pourriez me repréciser les autres questions, les autres décisions que vous voulez pointer, juste me donner les numéros. »

Mme CAPORAL

« La 440, la 441. »

Monsieur le Maire

« Juste le temps de noter. »

Mme CAPORAL

« Pardon. La 460, celle dont je viens de parler, la 480, la 481. »

Monsieur le Maire

« Quelle est la nature de votre question sur la 480, 481 ?

Mme CAPORAL

« L'objet de ces deux... »

Monsieur le Maire

« D'accord. Un autre point, Madame CAPORAL ? »

Mme CAPORAL

« Oui, comme j'avais demandé, et je vous ai envoyé également une lettre recommandée en ce sens, j'avais demandé des documents que je n'ai pas eus et il s'agit toujours du plan-guide d'orientation et de programmation du secteur du bassin économique et écologique. Lors des deux derniers Conseils municipaux, je vous ai demandé cette même chose, et c'est quelque chose qui a été annoncé le 28 septembre 2022 au point 13, et nous avons voté cette convention relative au financement de ce plan-guide. Voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Oui, un complément sur les délibérations, notamment sur la partie marchés publics, notamment sur les marchés 24A237, 238 et 239, j'aimerais savoir ce qui explique la différence de prix et ensuite sur les marchés suivants jusqu'au dernier, quels sont les montants des marchés publics. »

Monsieur le Maire

« Sur lesquels ? »

M. SY

« À partir du 25A62 jusqu'au dernier 25A63, 25A66, 25A67 et 25 A68. »

Monsieur le Maire

« D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors, je vais répondre sur l'ensemble de ces éléments. Donc sur la demande 401, dans le cadre d'une attribution auprès de la préfecture dans le cadre du Fonds vert, donc on a demandé l'intégralité des travaux pour la rue de l'Union, la rue Marcel-et-Georgette-Sembaat, pour un plafond à 500 000 €.

Concernant la 403, le magasin, c'est l'ex-enseigne Afflelou pour un montant qui est à 266 000 €. On est tout à fait dans l'avis des Domaines.

Sur la 440, vous demandiez quel était le projet. Alors, cette parcelle, si vous la visualisez, c'est celle qui est juste à côté du chantier du Grand Paris, au niveau de l'ancienne place Jean-Baptiste-Clément. Donc l'idée, effectivement, est de travailler à un remembrement de cette parcelle, qui était un ancien garage, pour pouvoir l'intégrer quand on aura reconstruit ce secteur. Et donc c'est la même chose pour la 440 et 441, puisqu'il y a différents lots, comme c'est précisé.

Comment ? Le montant, c'est ça que vous avez dit ? Écoutez, on a eu une estimation, on s'est conformé aux prix. Le prix des Domaines est à 600 000 pour la première et 466 000 pour la seconde.

Pour la pépinière de santé, eh bien, on est toujours au même montant pour l'ensemble des médecins qui intègrent le dispositif de la pépinière de santé, pour un montant de 300 € par mois. Donc, on est dans le même cadre que les précédents.

Concernant la 481, ce sont des travaux qui ne sont pas conformes à la réglementation, donc le pétitionnaire est en droit effectivement de contester. Donc, on est bien dans ce schéma-là.

Ensuite, vous aviez posé la question sur la 485. Vous demandiez les tarifs. Donc c'est un tarif par personne : 48,30 € pour chaque adulte et 36,50 € pour les moins de 12 ans.

Concernant les marchés, qu'est-ce qui explique la différence de coût entre les différents lots ? Eh bien parce que ce n'est pas tout à fait les mêmes lots. Il y a des lots d'aménagement, il y a des lots d'électricité, donc c'est la même entreprise, mais qui a été adjudicataire des trois lots. Donc on aurait pu avoir trois entreprises, mais il se trouve que cette entreprise a été la plus performante sur le plan économique et technique et elle a récupéré l'intégralité du marché sur les trois lots qui étaient ouverts.

Sur la 062, donc c'est un montant de 900 € ; sur la 63, 900 € ; sur la 66, 1115 € ; sur la 67, 500 € et sur la 68, 500 € aussi.

Voilà, j'ai répondu à toutes les questions. Ah non, j'en ai oublié une, et je vous remercie de me l'avoir posée d'ailleurs, la 480 vraiment, parce que c'est un point important effectivement. Tout simplement, dans le cadre de cette décision, en fait, j'ai été contraint d'arrêter un agent de la Ville qui était dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, et pour certains qui parlent de la précarisation de la fonction publique, qui en font souvent des gorges chaudes ici, ici ou dans les tracts ou ailleurs, il se trouve que cette personne qui était concernée n'était autre que la chef du service de l'enseignement artistique. Je pense que chacun doit mettre un nom sur cette personne, qui a été employée en CDD de 2007 à 2021. Donc la précarisation que certains évoquent souvent, ici, vous pourrez facilement admettre qu'elle n'était pas de notre fait. Et j'ai pris effectivement la décision de ne pas renouveler cet agent. Et, comme Madame CAPORAL, puisque vous avez aussi posé la question, comme Monsieur SY, sur ce dossier, il se trouve que souvent vous me dites : Ah ! vous lancez des attaques, et puis rien n'est prouvé. Eh bien là, en fait, pourquoi j'ai été contraint d'arrêter cet agent ? C'est parce qu'il y avait un détournement de fonds publics, un agent particulièrement proche de son adjointe d'ailleurs, dans le domaine de la culture. Je n'aurai pas besoin de vous donner le nom de l' élu en question, et puisque, aujourd'hui, l'affaire est jugée, je peux me permettre de communiquer la condamnation : l'agent en question qui n'a pas fait appel, puisqu'elle savait que, si elle allait en appel, elle risquait d'avoir une contrainte encore bien plus forte que celle-là, a donc été interdite de la fonction publique pendant 2 ans, une inéligibilité pendant 2 ans, et à rembourser à la collectivité 36 000 € et 4 mois de prison. »

Mme CAPORAL

« 4 mois de prison ferme ou pas ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez 4 mois de prison. »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas grave. »

Monsieur le Maire

« Voilà, mais, en tout état de cause, si vous dites que ferme ou pas ferme, ce n'est pas grave, ce n'est pas tout à fait mon avis. Vous voyez, quand on est dans la fonction publique, on a une certaine déontologie. Et là, en l'occurrence, ça rejoint un petit peu l'affaire des téléphones et des ordinateurs que j'ai déjà eu à évoquer ici à quelques reprises. On a laissé faire pendant des années puisque, dans cette histoire, la chef de service en question facturait via le biais d'une association des prestations qui n'étaient pas réalisées. Ce n'est quand même pas compliqué de voir qu'on affichait des spectacles qui n'étaient pas réalisés, ou alors c'est que,

vraiment à l'époque, ça m'est arrivé de le voir, mais ce n'est quand même pas tout le temps, on avait des salles extrêmement vides pour ne pas s'apercevoir de cela. Mais je vais reprendre une remarque de Monsieur MAILLER qui a dit un jour : quand il y a un dysfonctionnement de l'administration, le seul responsable, c'est l' élu. Alors, effectivement, l' élu à la culture était particulièrement responsable parce qu'il y avait une commande qui était validée, et quand on voit ceci, et c'est prouvé dans le cadre du contentieux, et les pièces ont été versées au dossier, que cela servait à payer des arriérés de loyers ou des prestations familiales, c'est quand même assez incroyable ! C'est la ville qui payait cela. Vous voyez, cette gestion-là, on a eu l'occasion déjà de la dénoncer. En fait, elle avait cours dans beaucoup de services, et donc c'est bien évidemment votre responsabilité qui était engagée au titre des élus, puisqu'il est toujours utile de le rappeler : les élus sont là pour concevoir des projets, mais ils ont aussi la fonction de contrôler leur administration. Et, dans ce cadre-là, on peut vraiment dire qu'il y a eu une défaillance majeure. Quand on en arrive à ce niveau de condamnation, ce n'est pas tout à fait anodin. C'est comme les téléphones, quand on en était arrivé au niveau de plus de 500 000 € à rembourser, ce n'est pas tout à fait rien. Donc, comme vous m'avez souvent dit : vous dites des choses qui ne sont pas prouvées, eh bien voilà. Là, vous avez les éléments extrêmement précis du jugement qui a été rendu. Ce n'est pas le mien. Nous, on a versé les pièces nécessaires, mais c'est ce qui nous a conduits effectivement à ne pas renouveler cet agent. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, je ne vais pas prendre la défense d'un agent qui a fait des actes qui sont absolument répréhensibles, bien sûr. Je n'étais pas adjointe à la culture non plus, donc je ne vais pas prendre la responsabilité de faits qui ne m'incombent pas, mais des agents indécents, je pense qu'il y en a partout, et vous ne pouvez pas juste dire que c'est de la faute de telle ou telle administration. C'est beaucoup plus grave quand il s'agit de l'adjoint lui-même, du Maire et, malheureusement, on voit des condamnations de Maires et d'adjoints partout. Ce n'est pas la peine de mettre cela sur le fait que, globalement, toutes les anciennes majorités sont responsables de ça. Combien de temps d'ailleurs avez-vous mis à, justement, vous apercevoir de ces dysfonctionnements vous-même ? Puisque vous nous en parlez aujourd'hui, est-ce que vous avez relevé le fait tout de suite en arrivant ou plusieurs années après ? Ça aussi, c'est intéressant à savoir. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, je vous rappelle que c'est vous qui avez posé la question. Monsieur SY et vous-même... »

Mme CAPORAL

« On n'a que des décisions, on peut bien savoir de quoi il s'agit. »

Monsieur le Maire

« Permettez, Madame CAPORAL, je vous réponds. C'est vous qui avez posé la question, donc je me permets de vous éclairer sur ce qu'était la gestion qui était de votre responsabilité, et je vous rappelle que vous avez exercé des responsabilités au niveau de l'exécutif. Et donc j'imagine bien que vous deviez regarder, et je l'imagine encore plus pour le Maire, qui est toujours responsable à tout moment de tout acte. Je dirais les Maires, en l'occurrence, puisque cette affaire a démarré, je le rappelle, je l'ai déjà dit tout à l'heure, avec des CDD de 2007 à 2021. C'est quand le renouvellement s'est posé que nous avons découvert effectivement les

éléments un peu avant, et donc c'est ce qui nous a conduits à prendre cette décision. Je vous rappelle aussi que, sur l'affaire des ordinateurs et des téléphones volés, puisque vous voulez reparler des décisions que nous avons été amenés à prendre dans des délais brefs, c'est le 15 décembre 2020, je m'en souviens parfaitement, que la police est venue faire la perquisition au sein des locaux de la mairie. Vous voyez, vous ne pouvez pas dire qu'entre le 4 juillet 2020 et le 15 décembre, on ait beaucoup traîné pour fournir tous les éléments et que l'enquête se fasse. Après, vous me dites : on en parle aujourd'hui. Eh bien oui, parce qu'il y a des délais de justice, et ça, moi, je ne maîtrise pas. Une fois que l'affaire est traitée en justice, ça prend du temps. Et, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire la dernière fois, il y en a d'autres qui viendront. Voilà. C'est la deuxième qui illustre les choses, mais il y en a d'autres qui viendront. Vous m'avez posé une autre question à laquelle je n'ai pas répondu. C'était sur le document par rapport au plan-guide. Alors, concernant les décisions, par rapport au courrier que vous avez envoyé, je crois que toutes les décisions vous ont été communiquées. J'ai vu le mail qui vous a été transmis, donc là, vous avez l'ensemble des éléments. Et concernant le plan-guide, il n'est pas bâti encore. Pour l'instant, on est sur des éléments d'orientation et, comme vous l'avez vu, il y a une SPLA-IN qui a été créée. Cette SPLA-IN va être en charge de réaliser 17 études réglementaires, et c'est au terme de ces 17 études réglementaires que nous aurons un document définitif communicable. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Voilà. Je pense avoir répondu à toutes les questions, donc nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour, et donc au premier point, qui est le compte de gestion, et donc je cède la parole à David SLIMOVICI. »

1) Compte de gestion 2024

M. SLIMOVICI

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc, cette première délibération porte sur l'adoption du compte de gestion 2024. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont conformes au compte administratif 2024 de Monsieur le Maire. Les résultats de clôture constatés au compte de gestion en 2024 se définissent comme suit. Pour aller un peu plus vite, je vais arrondir aux milliers d'euros et éviter les centimes.

Pour la section de fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 150 573 000 €, les dépenses à 141 064 000 €, soit un résultat de l'exercice 2024, section de fonctionnement de 9 509 000 €. Si l'on prend en compte les résultats antérieurs reportés de 13 192 000 €, on arrive à un résultat de clôture 2024 pour le fonctionnement de 22 701 000 €.

Sur la section d'investissement, les recettes s'élèvent à 43 807 000 € et les dépenses de l'exercice à 45 686 000 €, soit un résultat de moins 1 879 000 €. Mais avec le résultat antérieur reporté de 6 333 000, on a un résultat de clôture 2024 de 4 450 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir au public. C'était juste pour dire que vous n'aviez pas demandé pour les questions diverses en fin de séance. Et je vous remercie d'avoir remis l'écran. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur TITOV, ce n'était pas que pour vous l'écran, c'est pour tout le monde. Il est là, il fonctionne effectivement. Il a fallu changer l'ensemble des éléments. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« J'aurai une question. »

Monsieur le Maire

« En question diverses ? Bon, il y aura deux questions diverses pour Monsieur TITOV, une question diverse pour Monsieur MAILLER. Alors, il n'y en a pas d'autres, non ? Pas d'autres interventions sur le compte de gestion ? Donc, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc il est adopté. Point numéro 2, Cristina DE OLIVEIRA. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

10 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2) Élection du président de séance lors du vote du compte administratif 2024

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Cela concerne l'élection du président de séance lors du vote du compte administratif 2024.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. J'en profite pour nommer Aurore THIROUX pour présider pendant le compte administratif. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 4 abstentions. C'est noté. Des refus de vote ? Donc c'est adopté.

Alors, juste avant de laisser la parole, je dirai un simple mot. Je voulais remercier Sophie AMAR et les services financiers qui ont beaucoup travaillé pour ce compte administratif. J'aurai l'occasion de le redire sur le budget, sur le budget supplémentaire puisque, à partir de maintenant, je laisse la parole à Aurore THIROUX, et je me tais jusqu'au vote auquel je ne participerai pas. »

Mme THIROUX

« Merci Monsieur le Maire. Je vais donc donner la parole à Madame AMAR pour la présentation du point suivant. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

5 abstentions,

Mme Pauline GUILLAUME, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

5 NPPV

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

3) Compte administratif 2024

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Alors évidemment, en premier lieu, je me joins aux remerciements de Monsieur le Maire vis-à-vis de tous les personnels administratifs pour leur investissement, leurs compétences durant toute l'année 2024. Et encore mille merci pour votre travail. Je vais donc commencer par vous présenter le compte administratif de 2024.

Notre compte administratif démontre une gestion rigoureuse en 2024 avec des résultats solides et des projets ambitieux. Le rapport du compte administratif de la Ville de Champigny-sur-Marne présente des résultats et un grand équilibre budgétaire de l'exercice 2024. Il met en valeur la solidité financière de la collectivité, la cohérence de son action, son engagement pour un service public de qualité et sa capacité à investir massivement sans dégrader sa soutenabilité financière.

Les résultats globaux. L'année 2024 s'est clôturée sur une situation financière saine pour la Ville de Champigny, avec un excédent cumulé de 27,9 M€ sur les sections de fonctionnement

et d'investissement. Ce bon résultat permet de dégager une épargne nette de 18,8 M€ portant le taux d'épargne nette à 12,5 %, en nette progression par rapport à 2023 (plus 2 points), mais surtout, il s'inscrit dans la durée du mandat puisque, par rapport à 2019, cela augmente de 9,5 points. L'excédent total de 27 903 581,64 € se répartit entre la section de fonctionnement à hauteur de 22 701 304,24 € et la section d'investissement à hauteur de 5 201 647,40 €, incluant des reports nets. Ce solde est le résultat d'une gestion rigoureuse des dépenses, en progression de seulement 5 % pour atteindre 119,9 M€ et d'une augmentation des recettes réelles de fonctionnement, qui augmentent de 7 % passant de 139,8 M€ en 2023 à 150 M€ en 2024, soit une exécution correspondant à 105 % du prévisionnel.

Les recettes de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement 2024 atteignent donc 149 966 360 €. Leur répartition est la suivante : impôts et taxes 93,3 M€, 62 % du total ; dotation et participation 36,2 M€, 24 % du total ; des produits de service et du domaine en forte hausse, plus 29 %, soit 10,7 M€, notamment liés à la restauration scolaire et à la hausse très nette de la fréquentation depuis le changement de prestataire ; des produits exceptionnels en augmentation de 69 %, avec 6,8 M€ portés par la cession des deux biens immobiliers situés au 283, avenue du Général-De-Gaulle pour 1,73 M€ et la cession Marignan pour 5,06 M€. Pour les autres recettes, qui sont constituées des produits de gestion, des produits financiers, des atténuations de charges, nous avons environ 2,9 M€ sur le compte administratif.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la maîtrise des charges témoigne d'un effort constant de rigueur budgétaire. Les dépenses de fonctionnement sont contenues à 119 923 995 €, malgré les augmentations dues aux charges de personnel, augmentation du point d'indice, CNRACL, CIA et du prix de l'énergie. Leur progression de 2023 à 2024 est inférieure à celle du RIFSEEP, 5 % contre 7 %. Et surtout, malgré tous les chocs absorbés, inflation, décisions unilatérales, etc., j'en passe et des meilleures, par les finances communales, elles restent inférieures d'un million à celles de l'exercice 2019, dernier exercice de référence de la précédente municipalité.

Les principaux postes sont charges de personnel 75,8 M€, 63 % du total des dépenses réelles et 3 % en plus par rapport à 2023, charges à caractère général 27,3 M€, plus 7 % ; autres charges de gestion courante 10,9 M€, plus 13 % ; charges financières 3,3 M€, plus 22 %, et ce, en raison des produits structurés ; charges exceptionnelles 66 000, essentiellement des régularisations comptables.

Les recettes d'investissement. En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 43,8 M€ ; les dépenses à 45,7 M€, soit un déficit d'exercice de 1,9 M€ compensé par le report de 6,3 M€ de 2023, ce qui porte le résultat d'investissement, positif bien évidemment, à 4,40 M€. En y ajoutant les reports de crédit, recettes 25,4 M€, dépenses 24,7 M€, le solde net atteint 5,2 M€.

Les dépenses d'investissement. L'investissement total s'élève à plus de 69 M€ en prenant en compte le reste à réaliser, et ce, financé sans recours massif à l'emprunt. L'effort d'investissement pour les dépenses d'équipement concerne, sans le reste à reporter, les immobilisations corporelles à hauteur de 23,7 M€. Vous avez le détail dans le rapport, mais je vous rappelle qu'il y a notamment le stade Léon-Duprat pour 3,4 M€. Les immobilisations en cours 7,7 M€. Il s'agit de la médiathèque du centre-ville pour 2,8, le groupe scolaire Henri-Bassis pour 2,9 M et des acquisitions en VEFA de la Coque Verdun et du parking Verdun pour 2 M€.

Les immobilisations incorporelles pour 0,85 M€. Alors là, il s'agit des progiciels et des études préalables aux travaux et des opérations d'animation, les subventions d'équipement versées pour 0,24 M€.

Pour conclure sur le compte administratif 2024 : grâce à une gestion rigoureuse et des recettes bien anticipées, la dynamique budgétaire de 2024 démontre la cohérence et la détermination de la municipalité à concilier ambitions publiques et responsabilité financière. Les recettes sont dynamiques, les charges sont maîtrisées, la collectivité dégage une épargne nette solide investie massivement dans des infrastructures et maintient ses engagements en matière de stabilité fiscale et de qualité du service public. La capacité de désendettement atteint 3,7 années, bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans pour les communes. Pour rappel, ce ratio était à 9,2 années en 2019. Concrètement, la Ville se désendette : encours de dette à 134 M€ pour le compte administratif de 2019 pour un encours de dettes de 111 M€ au compte administratif 2024, soit une diminution de 23 M€ en 5 ans. Tout ceci sans augmenter les impôts, alors même qu'elle a investi 21,9 M€ de plus entre 2020 et 2024 qu'entre 2015 et 2019. »

Mme THIROUX

« Merci Madame AMAR pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Madame la Présidente, merci Madame AMAR pour cette présentation. Madame la Présidente, serait-il possible que nous ayons des gobelets pour que nous puissions boire de l'eau parce que, malheureusement, tout à l'heure, le petit Carrefour City ne pouvait pas nous servir. »

MME THIROUX (*hors micro*)

« Quoi ? »

M. MAILLER

« Je vais donc rebondir sur les propos de Madame AMAR sur la solidité financière de la Ville, mais on verra à quel prix cette solidité est mise en œuvre. Effectivement, comme on l'a dit tout à l'heure, le compte administratif permet d'analyser les choix budgétaires de la collectivité et d'en mesurer la mise en œuvre. Il traduit les choix politiques que vous faites depuis 5 ans. Comme à chaque fois, le rapport qui nous est présenté ne présente que des chiffres généraux, mais aucun retour sur l'utilisation concrète des deniers publics par politique publique, hormis pour les investissements. Le travail, vous l'avez noté, Madame AMAR, est un travail de qualité, puisqu'il permet justement d'avoir ces chiffres généraux et globaux. Depuis votre arrivée, les CA se ressemblent et vos propos n'ont de cesse de vanter une gestion rigoureuse, ou devrait-on plutôt dire de rigueur, à l'instar des politiques nationales menées par vos amis macronistes et la droite extrême, à laquelle certains d'entre vous appartiennent. Peut-on vraiment parler de gestion rigoureuse lorsque, sur trois CA, il y a au moins une des deux sections qui est déficitaire, et que ce n'est que grâce aux excédents et aux économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement que vous équilibrez vos CA ?

Rappelons ces résultats : 2021, section d'investissement moins 4,6 M€ ; 2022, section de fonctionnement moins 886 000 €, section d'investissement moins 837 000 € ; 2023 moins 488 000 € sur la section d'investissement ; 2024 moins 1,8 M€ sur la section d'investissement. D'ailleurs nous attendons toujours de comprendre d'où viennent ces déficits et comment vous les expliquez. Par ailleurs, est-ce que c'est rigoureux et sincère quand, à chaque CA, on constate des inscriptions budgétaires en investissement non réalisées et de nombreux reports de crédits en budget supplémentaire, ce qui pose la question de la sincérité de ces inscriptions qui, finalement, manifestent que ces opérations, ce sont des opérations d'affichage, et la réelle

incapacité de la majorité à les gérer. D'ailleurs vous avez cité, Madame AMAR, 69 M€ d'investissements en 2024 d'inscrits, mais il y a quand même 24 M€ de reports.

Est-ce vraiment rigoureux quand, en 2024, on a payé 220 000 € de factures 2023 ? Quand, par délibération, on régularise, le 14 mai 2025, le trop-perçu d'indemnités versées aux élus, faute d'avoir pris la délibération qui autorise la révision des montants des indemnités rendue possible au 1^{er} janvier 2024 par le décret 2023-79 du 28 juin 2023, suite à la remarque du trésorier ?

De même, que dire de l'élément de personnel, 75,8 M€, avec, en même temps, 169 équivalents temps pleins non pourvus quand les services publics peinent à fonctionner ? Comment d'ailleurs peut-on reconduire cette même somme dans le budget 2025, alors que les décisions prises au niveau national vont conduire à l'augmentation des cotisations de la collectivité ? Manifestement, ce montant ne semble pas prendre en compte le financement de ces 169 équivalents temps pleins non pourvus. Et on parle de budget sincère... La prévision budgétaire sur le personnel ne devrait-elle pas prendre en compte ces 169 équivalents temps pleins ? Peut-être déjà est-ce le cas ? Et à moins que vous n'ayez pas l'intention de les pourvoir. Mais, en réalité, ce n'est pas de la rigueur, c'est de l'austérité dans la manière de faire des économies partout, et surtout au détriment des habitants actuels de notre commune. Et ce n'est pas vos négociations de contrat que vous mettez souvent en avant, et même régulièrement, qui sont la cause principale des économies, car, bien souvent, le montant des contrats baisse du fait de la baisse des prestations. Car n'oublions pas que, dans le même temps, l'inflation est toujours bien présente et qu'en 2024, elle était quand même de 2 % et de 4,9 % en 2023.

Que dire des choix budgétaires que vous faites ? L'intérêt des Campinois d'aujourd'hui est-il vraiment recherché ? Quand, par exemple, sur 120 M€ de dépenses, on dépense 494 000 € pour les publicités publications relations publiques, et seulement 763 356 € pour l'entretien-réparation des bâtiments communaux ; 910 187 € pour la maintenance avec une baisse de 18 % par rapport à 2023, ce qui explique sans doute les pannes régulières dans certains gymnases ou dans certains équipements ; 639 000 € pour l'entretien-réparation de l'éclairage public, soit une baisse de 3,6 % par rapport au réalisé 2023 ; 1,2 M€ pour l'entretien de la voirie avec une hausse de 20 % par rapport à 2023, il faut le noter, comme par hasard à un an des élections... 880 000 € seulement versés aux associations et, dans le même temps, on constate la privatisation de la restauration scolaire, des aides à domicile, du stationnement. Des rues et des espaces verts mal entretenus, et pour cause ! Pas de moyens avec une trentaine de postes non pourvus dans ce secteur, une gestion calamiteuse des déchets, notamment dans certains secteurs et dans certains quartiers, comme par hasard le Bois l'Abbé et les Mordacs ; et la gestion des encombrants en lien avec, dès votre arrivée, la suppression d'un jour de collecte par mois ; des bâtiments mal entretenus faute de moyens ; 4 ou 5 ans pour rénover le club 11-15 ; 4 ans pour l'éclairage du gymnase Tabaneli ; des écoles qui souffrent régulièrement d'un manque de moyens, et notamment en ce moment avec les fortes chaleurs. Vous n'êtes pas sans savoir que, par exemple, à l'école Maurice-Thorez, il y a une seule salle climatisée pour 13 et 14 classes, soit 25 à 27 minutes de frais par classe, et les absences de ventilateurs alors que les écoles les ont demandés ; la baisse des subventions aux associations : en 5 ans, c'est moins 100 000 €, 220 000 € de moins pour le CCAS par rapport à 2023 ; seulement à peu près 200 places en crèche sur la commune, alors qu'il y a à peu près 800 demandes, selon les chiffres donnés par certaines de vos élues. Des riverains excédés par la présence de jeunes sous leurs fenêtres, faute de mieux pour ceux-ci, de médiateurs et des éducateurs tant dans les structures municipales que sur le terrain. Oui, 169 équivalents temps pleins en moins, ça commence à compter.

De même, derrière la croissance de l'épargne brute que vous sacralisez, il y a en réalité une captation des recettes nouvelles de fonctionnement, alors que les besoins des Campinois augmentent et les services publics et leurs agents souffrent par manque de moyens pour financer des investissements pharaoniques, conçus sans concertation, sans analyse réelle et sérieuse de leur utilité au regard des besoins des Campinois d'aujourd'hui, et pour lesquels aucune évaluation des coûts futurs de fonctionnement n'est affichée. Mais quel sera le coût, par exemple, de la nouvelle école Henri-Bassis, de la médiathèque du centre-ville ? Et tout cela en contenant les dépenses à hauteur de leur évolution naturelle.

Pourquoi, alors que les recettes de fonctionnement ont augmenté entre 2021 et 2024 de 16,27 %, de 129 M€ à 150 M€, les dépenses, elles, n'ont progressé que de 12,14 %, de 107 à 120 M€, alors que tous les besoins ne sont aujourd'hui pas satisfaits ? L'épargne brute est passée de 21,6 M€ en 2021 à 30 M€ en 2024, soit 17 % des recettes réelles de fonctionnement à 20 %. On pourrait dire : Waouh, c'est top ! Mais ce n'est pas sans conséquences sur la réponse apportée aux besoins des Campinois. De même, seuls 119 M€ de dépenses réelles de fonctionnement qui ont été exécutées, mais seulement à hauteur de 92 %. On peut rappeler qu'en 2021, le taux était de 90 %, et en 2022, de 87 %. Ainsi, dans votre politique, il y a une constante : ne jamais réaliser les prévisions alors qu'elles expriment, si elles sont évaluées avec sincérité, les besoins de la collectivité et de ses habitants. On pourrait reprendre encore quelques chiffres, qui nous permettent de mieux comprendre les montants qui sont alloués sur certaines opérations et la faiblesse de ces montants. Vous annoncez à chaque fois 1,4 ou 1,5 M pour les associations, mais, en réalité, c'est 880 000 que vous leur attribuez réellement ; sur la maintenance, on voit que, par exemple, en 2023, on avait 1,1 M€ et on est passé à 910 000 en 2024 ; sur l'éclairage public, alors qu'on était à 1,1 M€ en 2021, on n'est plus qu'à 639 771 €. Et pourtant, quand on va dans les quartiers, très souvent, l'éclairage public est plus que défaillant. Et vous ne nous ferez pas croire que vous avez réussi quasiment à réduire de moitié les contrats. Je rappelle que les entreprises ne sont pas des philanthropes. On pourrait prendre l'entretien et la réparation des bâtiments communaux où l'on ne met que 760 000 € en 2024 et où l'on voit bien que certains bâtiments ont du mal à continuer à rester en état ; l'entretien et les réparations sur les biens immobiliers : 609 000 € ; la publicité, par contre, je l'ai dit tout à l'heure, 494 000 € ; la fourniture et les produits d'entretien 363 541 € ; l'habillement et les vêtements de travail pour le personnel 166 000 € en 2023, 139 000 € en 2024 ; les fournitures administratives 189 000 € en 2024 ; l'entretien et la réparation de voirie, on est à 1,2 M€ alors qu'au BP, on avait inscrit 1,4 M€ ; en 2023, 999 000 € d'entretien de voirie communale, alors que l'on avait mis 1,4 M€ au budget. Donc on voit bien, à travers ces exemples, que ce n'est pas vraiment l'intérêt des Campinois qui est recherché.

On peut regarder un peu plus précisément sur les politiques publiques puisque vous ne les affichez pas. La police municipale, c'est 1,8 M€ ; l'hygiène, salubrité, santé publique 256 000 € ; les écoles maternelles, c'est 259 000 € dans votre budget, dont 89 000 € pour les fournitures et 102 000 pour l'entretien et la réparation des bâtiments publics ; les écoles primaires 370 000 €, dont 200 000 pour les fournitures et 124 000 pour l'entretien ; ah les activités culturelles, pour le coup, 4,2 M€, ce qui me paraît être une somme conséquente et suffisante ; bibliothèque-médiathèque 1,6 M€ ; théâtre spectacle vivant 106 000 € ; salles de sport-gymnases 1,1 M€ avec, pour l'entretien des bâtiments, 40 000 € ; stades 57 000 € et pour les réparations 15 000 € ; la piscine 1,6 M€, dont l'entretien et réparation 38 000 € ; le centre de loisirs, une des plus grosses enveloppes, 6 M€ ; l'activité pour les jeunes 2,6 M€ ; l'égalité hommes-femmes, ah il n'y avait rien dans cette case... 0 € ; prévention et sécurité pour la santé ; alors je sais que Madame ABCHICHE nous dira que c'est réparti sur les autres

politiques publiques, mais, en termes d'affichage, vous admettez qu'un 0, ce n'est tout de même pas génial ; la prévention et l'éducation pour la santé 83 000 € ; qu'est-ce qu'on pourrait prendre ? Les crèches et les garderies 5,1 M€ alors que, vous le dites vous-même, Madame ABCHICHE, il y a 800 demandes aujourd'hui ; les espaces verts 5 M€, dont l'entretien des terrains 404 000 € et la réparation de voirie 169 000 € ; l'environnement propreté urbaine et nettoyage 962 000 €, dont 595 000 € de réparation de voirie. La liste est longue, et elle pourrait continuer parce qu'effectivement, vous avez raison de ne pas mettre en valeur l'ensemble de ces éléments, parce qu'ils démontrent qu'en réalité, vous ne répondez pas aux besoins des Campinois d'aujourd'hui, notamment sur les éléments essentiels. Tout à l'heure, je parlais des problématiques dans certains quartiers de jeunes qui restent tard le soir ; il n'y a pas de vie et il n'y a pas de prévention suffisante, et notamment d'éducateurs ou de médiateurs qui permettraient de régler ces questions de tranquillité publique.

En conclusion, à la lecture combinée du compte administratif et du budget supplémentaire 2025 que l'on votera tout à l'heure, vous arrivez à dégager un excédent de fonctionnement de 22 M€ en 2024, ce qui démontre bien la capacité de la commune à répondre aux besoins des services et des habitants, ce que vous vous refusez de faire peut-être par idéologie, et surtout que vous reportez 25 M de recettes et 24 M de dépenses d'investissement, ce qui démontre, une nouvelle fois, que vous faites de l'affichage politique pour des investissements que, manifestement, vous ne pourrez réaliser, et que vos inscriptions budgétaires ne sont pas tenues et ne sont pas à la hauteur des besoins puisque le BS prévoit de réduire de 25 M€ le montant de l'emprunt que vous avez voté, alors même que nous allons rentrer dans une période de réserve électorale et qu'il n'est pas certain que vous soyez réélus au regard de votre bilan, qui sert plus les intérêts des promoteurs que ceux des Campinois d'aujourd'hui. »

M. DUVAUDIER (*hors micro*)

« Il n'y a personne qui applaudit ? »

Mme THIROUX

« Y a-t-il d'autres interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Beaucoup de choses ont été dites par mon collègue, Monsieur MAILLER, que je partage. Je ne vais pas y revenir puisque cela a été assez exhaustif ; néanmoins, je veux quand même m'arrêter sur les investissements, parce que vous aimez comparer à la majorité précédente, sauf que ce que vous ne dites pas, à chaque fois, c'est que le contexte était difficile. Il y avait, avant cela, des transferts qui n'avaient pas été effectués dont vous bénéficiiez aujourd'hui. Si l'on parle par exemple des investissements sur l'assainissement qui, certes, n'étaient pas suffisants au vu de notre Ville qui est très étendue sur 7 kilomètres, mais, il faut le dire, une nouvelle école en centre-ville, des projets ANRU, de l'ambition, de la géothermie. D'ailleurs, c'est vous qui bénéficiiez de ces investissements qui ont commencé dans l'ancienne majorité, et on sent bien qu'aujourd'hui, effectivement, je rejoins sur l'affichage, ou plutôt peut-être le manque d'ambition. Les ratios, ils sont bons sur le papier. Effectivement, merci aux services pour ces documents qui nous permettent d'avoir très clairement des informations sur lesquelles mon collègue a pu revenir longuement. Mais ces chiffres, ils balayent clairement les besoins des Campinoises et des Campinois. On fait des économies sur le fonctionnement, on se demande où l'on va, on navigue à vue. Les promesses de campagne, où sont-elles ? Augmenter le pouvoir d'achat des agents, la qualité de la restauration scolaire, où on en est ?

Nous, on a beaucoup de plaintes de parents d'enfants qui ne mangent pas. Les pistes cyclables attendues aussi ; cela faisait partie de vos promesses de campagne, où sont-elles ? Les travaux dans les écoles ? On n'en parle pas. On nous parle de travaux, mais vraiment banals : des sonneries qui ne fonctionnent pas, des lumières qui ne s'éteignent pas et, dans le même temps, on continue à faire des économies pour aller je ne sais où, au lieu d'investir là où il faut investir l'argent, sous prétexte d'une gestion rigoureuse. La propreté de la Ville, on n'en parle pas aussi. Ça, c'était aussi votre cheval de bataille, mais j'ai l'impression que la Ville n'a jamais été aussi sale qu'aujourd'hui. Et si on voit les équivalents temps pleins en moins, je l'ai déjà dit et je le redis, je pense que les agents font de leur mieux, mais si on leur enlève les moyens humains et matériels, ça peut expliquer aussi la difficulté sur le terrain. Encore une fois, ça manque d'ambition par rapport aux besoins des Campinois. Je vais m'arrêter là. Évidemment, ce compte administratif... »

Mme THIROUX

« Y a-t-il d'autres interventions ? »

Mme AMAR

« Comme les années précédentes, effectivement, nous n'avons absolument pas la même lecture de ce compte administratif. C'est toujours la même approche chez nous. Nous, nous pensons que nous avons fait et que nous faisons le maximum. Nous sommes rigoureux. Nous cherchons à ne pas endetter trop la Ville et nous cherchons à rendre le meilleur service public pour les Campinois. Nous avons réussi, sans augmenter trop les emprunts et sans augmenter les taux de la taxe foncière, à quand même faire la police municipale, à lancer la médiathèque du centre-ville, à faire le stade Léon-Duprat, à démarrer Henri-Bassis, tout ça en un mandat. J'aurais envie de dire à notre opposition : cherchez une ville de France qui arrive à faire la même chose. Au lieu de ça, une lecture différente en mélangeant un peu tout, en nous reprochant d'avoir un déficit sur l'année sans compter le report de l'année précédente, c'est magique. Ça a toujours été comme ça. Quand vous étiez à la tête de la majorité dans la commune, vous n'arriviez pas à résorber le déficit, ce qui n'est pas notre cas. J'entends des choses diverses et variées. Il y a un mélange de tout. On parle des indemnités... En fait, il faudrait que tous mes collègues élus interviennent, parce que c'est un discours très politique, mais c'est votre rôle, alors que moi, je suis en train de rapporter ce qui s'est passé en 2024. Je suis en train de vous dire de façon succincte que nous avançons avec rigueur, que nous avançons et que nous réalisons notre programme. Mais, en fait, vos critiques, elles ne reposent pas sur grand-chose. Monsieur MAILLER est allé avec des chiffres dans tous les sens, en disant des choses qu'il n'arrive absolument pas à prouver vu qu'il n'a pas fait la compta. Donc, même discours que l'année dernière, ça n'appelle pas de réponse. Ce que je sais, c'est que, comme je viens de vous le dire, nous arrivons à investir. Nous avons réussi à investir à hauteur de 21,9 M€, sans emprunter au-delà du raisonnable, et sans augmenter les taux des taxes foncières, et nous restons convaincus que le service public que nous proposons aux Campinois est bien meilleur que celui qui était proposé avant, que ce soit en matière culturelle, en matière sportive ou en matière de restauration scolaire, ou en matière d'initiatives. Il y a eu Cultures et Cuisines du monde qui a eu un succès phénoménal. Nous, nous n'arrivons pas très bien à voir le mécontentement des Campinois. »

(Applaudissements)

Mme THIROUX

« Merci Madame AMAR. Nous n'avons pas rapporté l'avis des commissions.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e commission. »

Nous allons pouvoir passer au vote. Vous voulez intervenir de nouveau, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Non, mais face à l'absence de réponse à mes questions de Madame AMAR... »

Mme THIROUX

« Faudrait-il qu'il y ait déjà des questions. Le problème, il est là, Monsieur MAILLER. C'est vrai que vous nous avez fait tout à l'heure un récit... »

M. MAILLER

« Vous m'avez donné la parole, est-ce que je peux la conserver ? Merci. Juste pour répondre à Madame AMAR qui disait qu'elle ne voyait pas le mécontentement des Campinois. Alors peut-être que c'est parce que vous ne vivez pas sur la Ville et que vous habitez à Chennevières, rue de Champigny, voilà. Ceci étant, je pense que vous vous trompez parce que, certes, il peut y avoir des gens qui sont satisfaits de ce que vous faites ; en tout cas, pour ceux qui sont dans le centre-ville, on voit bien aujourd'hui l'état de destruction de ce centre-ville qui a été fait sans aucune concertation, avec des stratégies qui nous paraissent un petit peu dissonantes avec la réalité, mais vous avez le droit de ne pas y croire, Madame AMAR, mais sachez que tout le monde n'est pas très satisfait de ce que vous faites, et surtout ceux qui sont dans des quartiers où on laisse des ordures et des déchets en permanence, qui voient des rats en permanence, quand les habitants demandent à être reçus parce qu'ils ont des difficultés avec le groupe Valophis, que votre majorité aujourd'hui gère au niveau départemental, eh bien, effectivement, on ne voit peut-être pas les mêmes personnes aujourd'hui, et je crois que des fois, il faut descendre de sa tour d'Ivoire et aller voir sur le terrain, réellement, ce que les gens peuvent en penser. »

Mme THIROUX

« De nouveau, Madame AMAR. »

Mme AMAR

« Je ne veux pas entrer dans un débat qui n'intéresse personne. Je voudrais juste rappeler une chose, Monsieur MAILLER : vous vous êtes retrouvé au commissariat de police pour que l'on fasse un rappel à la loi, parce que vous vous étiez permis de donner mon adresse...

Mme THIROUX hors micro)

« Voilà, ça, c'est interdit. »

Mme AMAR

« J'aimerais, je vous le dis, que vous arrêtiez de donner mon domicile, c'est clair ? Est-ce que c'est clair ?

M. MAILLER (*hors micro*)

« Tout à fait. »

Mme AMAR

Sinon, vous allez vous retrouver au commissariat pour qu'on vous fasse un rappel à la loi, ça s'est déjà produit après les élections. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point : oui, je ne m'en cache pas, je n'habite plus Champigny ; j'ai déménagé au moment de ma retraite quand mes enfants sont partis, ne vous en déplaît. Ceci dit, j'ai vécu 30 ans à Champigny et j'ai encore des biens à Champigny. »

(Applaudissements)

Mme THIROUX

« Merci, Madame AMAR, pour ces précisions. Je vais donner la parole à Monsieur DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Que vous dire, Monsieur MAILLER de gentil ? Enfin je vais essayer de ne pas m'énerver. D'abord que vous laissiez le Conseil départemental où il est. Le Conseil départemental, c'est une instance et on y siège bien ailleurs qu'ici. Après, je vais vous rappeler quelques règles de savoir-vivre. Quand la responsable de séance a pris la parole, on ne reprend pas la parole. Donc vous vous taisez, s'il vous plaît, après que le responsable de la séance a pris la parole. Après, que vous attaquiez Madame AMAR, ça devient infernal, et moi j'encourage vivement Madame AMAR à aller porter plainte contre vous. Et sans hésiter. Après, vos allusions aux Campinoises et aux Campinois. Il y en a 80 000. Les Campinois, ce n'est pas seulement un quartier, ce n'est pas seulement là-haut. Nous, on gère pour que l'ensemble des Campinois soient satisfaits. Si vous vous contentez de votre petit microcosme, contentez-vous de votre petit microcosme, mais moi, ces gens-là, je les connais aussi, et j'ai un grand respect pour eux et je fais beaucoup de choses pour eux. Allez-vous renseigner, Monsieur MAILLER, mais faites-moi plaisir, allez-y, allez-y. Critiquez le centre-ville, on va voir comment il va devenir le centre-ville. Regardez le nombre de gens qui, tous les jours, moi, m'interrogent pour me demander, par exemple, quand va ouvrir le Monoprix. C'est quand même bizarre, personne n'en veut, c'est moche, c'est cher, mais tout le monde veut le voir, tout le monde veut y venir faire ses courses. Donc moi, je vous encourage : allez-y, je sais qu'en plus vous êtes un gourmet, donc je pense que vous allez vivement apprécier (*rires*), donc je vais m'arrêter là-dessus, mais, franchement, vous devriez vous calmer et arrêter d'insulter des gens parce que ce que vous avez fait à Madame AMAR, c'est une insulte. C'est une insulte. Elle habite où elle veut, elle a eu la gentillesse, la délicatesse, ce que je n'ai pas fait, de vous répondre. Moi, je serais elle, je sais ce que je ferais. Merci. »

Mme THIROUX

« Merci, Michel. Je vais donner la parole à Monsieur GOUPIL. »

M. GOUPIL

« Merci, Madame THIROUX. Moi, je vais juste remercier aujourd'hui la minorité. Alors ça va peut-être paraître choquant, mais, sur le compte administratif 2024, on se rend compte qu'il y a des problèmes dans les écoles, des écoles qu'elles ont été abandonnées pendant des années, des crèches qu'ils ont abandonnées pendant des années...

(Applaudissements)

Aujourd'hui on ne peut pas accuser notre maire, Laurent JEANNE, ou sa majorité municipale, en 4-5 ans, de ne pas transformer la Ville là où elle a été abandonnée pendant des décennies, voire plus de 50 ans, plus de 70 ans, exactement 73 ans. Donc il y a eu des évolutions pendant toutes ces années, mais il y a eu un abandon des groupes scolaires, il y a eu un abandon des crèches. On a retrouvé des crèches, Madame ABCHICHE en est témoin, des crèches avec de l'amiante, des écoles Pailleron et, aujourd'hui, n'en déplaie à cette minorité, et vous l'avez dit, je crois que c'est vous, Madame KEITA-GASSAMA, vous avez parlé de promesses électorales. Eh bien oui, Madame KEITA-GASSAMA, les promesses électorales, elles sont tenues, création de la police municipale, on change le centre-ville. On avait un projet pour le centre-ville ; étape par étape, c'est fait. La non-augmentation des impôts, parce que tout ça, c'est sans augmentation des impôts, ce que vous étiez incapables de faire, c'est-à-dire que nous, tous les ans, Campinois que nous sommes, nous avons eu des augmentations d'impôts tous les ans, au profit de quoi ? De rien, puisque vous avez abandonné toutes les écoles qui n'ont pas été rénovées, toutes les crèches qui n'ont pas été rénovées. Vous n'avez pas respecté les Campinois qui mettaient les enfants dans ces crèches, vous n'avez pas respecté les employés qui travaillaient dans ces crèches, dans des conditions qui étaient abominables. Donc oui, on ne peut pas transformer la ville en trois ans, quatre ans, cinq ans. Il nous faudra peut-être deux mandats, trois mandats, mais pourquoi ? Parce que vous avez été, pour la plupart, inactifs. Voilà. Merci. »

Un élu (hors micro)

« Bravo. »

(Applaudissements)

Mme THIROUX

« Merci, Monsieur GOUPIL. On va prendre une dernière intervention, Madame CAPORAL, qui n'a pas pris encore la parole. »

Mme CAPORAL

« Oui, je voudrais quand même répondre à plusieurs choses. C'est bien de faire une sorte de prestation comme ça, mais j'aimerais quand même dire que des écoles, on en a construit. »

Plusieurs élus de la majorité à la cantonade

« Une », « une », « une ».

Mme CAPORAL

« Il y a eu une école de construite par mandat et, à chaque fois, il y avait l'entretien. Je suis désolée, mais c'est la réalité. Il y avait de l'entretien, il y avait de l'entretien. »

M. DUVAUDIER (hors micro)

« Zéro l'entretien. »

Mme CAPORAL

« Il est évident que l'on ne peut pas reconstruire toutes les écoles en un seul mandat. »

Les élus de la majorité

« Bravo, bravo, bravo, Madame CAPORAL. »

(Applaudissements)

Mme CAPORAL

« Eh bien, merci de m'applaudir. D'ailleurs vous n'avez pas fait mieux, puisque vous avez reconstruit Bassis. Vous avez fait une école sur ce mandat. C'est bien de le faire, mais bon, ce n'est pas la peine d'en rajouter. Quant aux crèches, vraiment, ça me choque énormément de voir des petites crèches privées qui se créent près de l'autoroute, dans des installations qui ne sont pas adaptées. Et je me demande qui donne les autorisations pour que ces crèches existent. Moi, ça me choque les endroits où elles sont, et ça me choque aussi qu'il n'y ait pas suffisamment de crèches publiques pour les enfants de Champigny. Je pense que l'école de puéricultrices qui a été abandonnée aurait été extrêmement utile. On a besoin de ce métier, on a besoin de crèches, mais pas de crèches privées. Et c'est ce qui se passe également à Chennevières, des petites crèches, comme ça, à côté de l'autoroute, à côté de la A4, je trouve ça scandaleux. »

Mme THIROUX

« Merci, Madame CAPORAL. Donc là, je pense que l'on s'éloigne quand même un peu de notre sujet, qui est le compte administratif 2024. Chacun a pu avoir la parole au moins une fois, on ne va pas faire la soirée sur ce sujet, puisqu'il y a plein d'autres points qui nous attendent aussi. Donc, je vous propose de passer au vote. Qui donne un avis favorable à ce compte administratif ? Vous votez, Monsieur GOUPIL ? Qui s'abstient ? Avis défavorables ? Refus de vote ? Je n'ai pas vu, Monsieur LURIER ce que vous avez voté. »

Monsieur LURIER (*hors micro*)

« Refus de vote. »

Mme THIROUX

« Refus de vote. »

Monsieur LURIER (*hors micro*)

« Ben oui, étant donné que le débat n'a pas eu lieu jusqu'au bout... »

Mme THIROUX

« Très bien. C'est noté. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous voudrez bien noter sur le PV que, justement, le débat n'a pas eu lieu jusqu'au bout... »
« C'est une obligation. »

Mme THIROUX

« La délibération est adoptée. Nous allons pouvoir passer au point suivant et redonner la parole à Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie après ce débat nourri, donc nous allons passer à l'affectation du résultat 2024, Léon NGANDÉ. »

A la majorité,

37 votes pour,

Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUICHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

9 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

1 abstention,

M. Yvon LURIER

1 NPPV

M. Laurent JEANNE

4) Affectation du résultat 2024

M. NGANDÉ

« Merci, Monsieur le Maire, après ce brillant exposé de ma collègue, Sophie AMAR, sur le compte administratif, nous passons à la délibération numéro 4 qui concerne l'affectation du résultat 2024.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette affectation de résultat ? Il n'y en a pas. Pas d'interventions ? Moi, je trouve que l'on a un résultat qui est intéressant et qui va nous permettre de continuer à notamment investir sur les bâtiments parce que, contrairement à ce que l'on a pu entendre, on continue à investir lourdement. Je rappelle que, quand on est arrivés, certains enfants refusaient d'aller aux toilettes. Il a fallu que l'on fasse un plan sanitaire, ce qui est quand même assez incroyable. Donc nous sommes ravis d'avoir un résultat qui nous permettra de continuer à investir. Bien, nous passons au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Des refus de vote ? Donc c'est adopté, je vous remercie.

Point numéro 5, donc le budget supplémentaire 2025, Sophie AMAR. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

10 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

5) Budget supplémentaire 2025

Mme AMAR

« Alors, le budget supplémentaire 2025 évolution - Une adaptation agile - le contexte et une ambition renouvelée

Le vote tardif de la loi de finances 2025 nous a conduits à voter le budget primitif de la Ville sans pouvoir consolider nos hypothèses. Le vote précoce du budget supplémentaire 2025, lors du même Conseil municipal que le compte administratif 2024, traduit donc la volonté de la municipalité, Monsieur MAILLER, vous y serez sensible, j'en suis sûre, d'ajuster rapidement ses prévisions aux arbitrages définitifs de la loi de finances dans une perspective de sincérité budgétaire.

La reprise du résultat dans le budget supplémentaire 2025. Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 est repris intégralement au budget supplémentaire 2025 sur le compte 007. L'excédent d'investissement est inscrit au compte 001, les reports 2024 y sont intégrés, générant un solde positif. La reprise du résultat permet de financer directement 22,6 M€ de dépenses d'investissement par virement depuis la section de fonctionnement, donc de diminuer le besoin d'emprunts nouveaux de 25,9 M€ en cohérence avec la stratégie de désendettement portée par la Ville.

Budget supplémentaire 2025 ajustements et perspectives. Le budget supplémentaire 2025 complète le budget primitif 2025, initialement porté à 224,4 M€, avec la ventilation suivante : en fonctionnement, nous avons 140,7 M€ au budget primitif. Nous l'ajustons, nous mettons 23 M€ au budget supplémentaire. Nous ajoutons 23 M€.

En investissement, nous avons 83,8 M€ au budget primitif. Nous faisons un ajustement positif de 27,8 M€ au budget supplémentaire.

Dans le détail, hors reprise des résultats constatés au compte administratif et virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le budget supplémentaire se ventile de la manière suivante : en recettes de fonctionnement, nous rajoutons en produit des services 630 000 €. Cela provient de la DSP stationnement. Je viens de recevoir ces fonds sur deux ans. L'accord était sur deux ans, 2025 et 2026.

Dotations et compensations : 863 000. C'est la hausse de la DGF et ça provient des exonérations également. Autres produits : 148 000 en plus. Ce sont des loyers que nous allons percevoir soit des révisions de loyers, soit des nouveaux locataires.

Pour la fiscalité, elle est ajustée à la baisse pour tenir compte des bases fiscales réelles et là, nous l'ajustons à la baisse à hauteur de 1,3 M€.

Dépenses de fonctionnement. Les crédits sont ajustés de 404 000 €. En charges de personnel, nous rajoutons 100 000 €. Cela va concerner les titres restaurant. Vous avez une délibération qui s'y rattache ultérieurement.

Pour les charges générales, nous rajoutons 121 000. C'est un peu un pot-pourri, c'est pour l'informatique, le sport, la santé, l'urbanisme. Ce sont pour chaque secteur des petits montants qui sont ajustés.

Et en charges de gestion, nous ajoutons 283 000. Cela correspond à des indemnités d'édition, à l'intelligence artificielle — il faut savoir se mettre à la mode — aux transports et à Autolib ».

Pour **les recettes d'investissement**, hors emprunts, les crédits sont ajustés à 1,18 M€. Cela concerne les subventions d'investissement. Je vous rappelle qu'on ne les met que lorsqu'elles sont accordées ; donc, nous rajoutons 1,15 M€. Ces subventions proviendront de la Région, du Département et de la Métropole du Grand Paris.

Travaux exécutés d'office : ce sont des écritures de régularisation comptable pour 41 000 et des produits de cessions immobilières que nous diminuons de 19 k€.

En dépenses d'équipement, elles sont portées à 72,4 M€, avec une augmentation de 3,1 M€. Les crédits nouveaux que nous allons inscrire concernent principalement, en immos corporelles, 2,5 M€ pour des acquisitions foncières, des travaux d'entretien et de maintenance, des acquisitions d'équipements pour divers services.

Pour les immos en cours, nous rajoutons 514 k€ pour des appels de fonds 2024 VEFA coque Verdun.

Et pour les immobilisations incorporelles, nous rajoutons 55 k€. Il s'agit du PPA Marne Est diminué du montant ajusté d'un projet logiciel. Je suis désolée, c'est très technique.

Donc, je vais faire une petite conclusion sur notre capacité renforcée à investir sans dégrader la soutenabilité financière. Je me réjouis d'avoir eu l'opportunité de vous présenter le budget supplémentaire 2025 qui affecte à la fois les résultats 2024 du compte administratif et prolonge les efforts réalisés sur les exercices précédents avec, au compte administratif de 2024, une épargne brute de 30 M€ — 20 % des recettes de fonctionnement quand même — l'autofinancement a augmenté, la Ville a limité le recours à l'emprunt et affiche une capacité de désendettement de 3,5 années. Au BS 2025, une épargne prévisionnelle de 40,5 M€, une capacité de désendettement qui atteindrait moins de 3 ans contre, ça n'a pas changé, toujours plus de 9 ans en 2019. Je rappelle que le seuil d'alerte est à 12 ans.

Pour finir, l'amélioration de la santé financière de la Ville, ce n'est pas que des taux et des chiffres sur des notions un peu abstraites. Elle se concrétise très concrètement au bénéfice des Campinois, conformément à nos engagements. Les services publics locaux sont optimisés et, en euros constants, coûtent moins cher à la Ville que lors du précédent mandat. Et je le rappelle, je le martèle, la Ville se désendette, moins 23 M€ entre 2019 et 2024, sans augmenter les impôts — c'est comme un emprunt — alors même qu'elle a investi 21,9 M€ de plus entre 2020 et 2024 qu'entre 2015 et 2019. Et ça, Mesdames et Messieurs de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce sont des chiffres qui parlent aux Campinois. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce budget supplémentaire ? C'est vrai qu'il y a des remarques qui avaient déjà été formulées dans le cadre du compte administratif, mais il y en a peut-être. Effectivement, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL (*hors micro*)

« Ça ne marche pas. »

Monsieur le Maire

« Ça va revenir. Voilà, c'est revenu. Vous pouvez appuyer, je pense que c'est revenu. »

Mme CAPORAL (*hors micro*)

« Non, ça ne marche pas. »

M. MAILLER

« Le clignotant vert, Monsieur le Maire. Je ne sais pas ce que ça veut dire. Ça va exploser. »

Monsieur le Maire

« Oh rien n'explose à Champigny, plus maintenant. Ça va revenir. La technique va réinitialiser. Voilà, c'est revenu. Madame CAPORAL, nous vous écoutons. »

Mme CAPORAL

« C'est revenu, merci. Donc, ce que je voulais ajouter pour ce budget supplémentaire, je me suis déjà exprimée lors des précédents budgets, donc je ne vais pas répéter. Mon collègue, Monsieur MAILLER, a également dit des choses. Donc voilà, je vois beaucoup d'affichage. Vous annoncez que vous allez faire des choses, et puis ensuite vous ne les faites pas. Et ensuite, évidemment, ça permet de réinjecter des sous. Très bien. Pour les histoires d'impôts, nous n'avions pas augmenté les impôts pendant la dernière mandature. Juste pour précision, pour ceux qui n'avaient peut-être pas suivi la question précédemment. Je m'arrête là. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors, vous savez, j'ai été élu de 2008 à 2020... Ah Monsieur FAUTRÉ. Je vous laisse... »

M. FAUTRÉ

« Alors juste une petite question. Dans les propositions, j'ai cru voir, si je ne me trompe pas, le lancement d'une étude concernant l'IA. Donc j'aurais voulu savoir un peu quels étaient, si ce n'est vos intentions, vos projets en sachant que sur l'IA, il y a, excusez-moi du terme, un peu à boire et à manger. Il y a des choses excellentes, mais il y a aussi des choses qui ne sont pas excellentes. Et lorsque l'IA est utilisée quelquefois, je ne dis pas que c'est le cas aujourd'hui, mais ce n'est qu'une étude, et quand elle est utilisée, et ça sera le cas malheureusement dans beaucoup d'endroits, pour remplacer le personnel, pour le réduire, ça m'interroge bien évidemment. Donc voilà, je n'ai pas d'a priori plus que ça, mais j'aurais voulu savoir pourquoi on a lancé cette étude. »

Monsieur le Maire

« Je vais vous répondre. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci, Monsieur le Maire, merci Madame AMAR. Effectivement, ce sont des choses sur lesquelles on peut se rejoindre, c'est que, évidemment, une bonne gestion, c'est de pouvoir dégager une épargne brute conséquente qui permette, effectivement, d'investir peut-être en ayant moins recours à l'emprunt, en sachant que l'emprunt ce n'est quand même pas forcément une mauvaise chose, dès lors qu'il sert à quelque chose et que l'on n'est pas en train de faire ce que fait l'État : emprunter pour payer les exonérations qu'il a faites. Ceci étant, c'est là où vous mettez le curseur, qui nous différencie, c'est-à-dire qu'en fait, à force de faire de l'épargne brute, de serrer sur tous les budgets, on voit où cela peut mener, notamment dans certains services publics, n'en déplaise à certains d'entre vous, c'est qu'à un moment donné, ils sont à l'os et que, quand ils arriveront à l'os, eh bien ils ne pourront plus faire grand-chose et que ce sera aussi une stratégie, que souvent la droite utilise, de dire : vous pouvez regarder, le public ne fonctionne pas, il n'y a que le privé qui peut faire. Donc je pense comme vous qu'effectivement, il faut que l'on ait une épargne brute qui soit suffisante, mais pas qu'elle se fasse au détriment de la qualité des services publics. Pardonnez-moi, il y a quand même un certain nombre de services publics qui dysfonctionnent sur notre commune et, effectivement, on peut le voir au quotidien. Donc, évidemment, on votera contre ce budget supplémentaire. »

Monsieur le Maire

« Oh quelle surprise ! Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, alors je vais vous apporter quelques compléments de réponse. Christian FAUTRE, concernant l'IA, en fait, vous savez, les services l'utilisent déjà aujourd'hui. Dans plusieurs directions, vous avez des responsables de service qui utilisent ce type d'outil. Simplement, ce que l'on souhaite faire, c'est une étude, alors je vous apporte la réponse, ce n'est pas pour supprimer des postes, c'est justement pour donner un cadre pour que tout le monde utilise les mêmes types d'outils pour travailler de façon plus uniforme. Après, on verra les développements qu'il peut y avoir. Je vous rejoins quand vous dites qu'il y a à boire et à manger — ce n'est pas l'expression que j'aurais utilisée — y compris d'ailleurs dans les campagnes électorales, donc on voit bien où tout cela peut mener. Je pense qu'il faut être extrêmement prudent, mais il est utile aussi de poser un cadre, et c'est véritablement ça l'objet de cette étude.

Concernant ce que vous avez évoqué, Madame CAPORAL : on n'avait pas augmenté les impôts. Je veux bien que vous ayez quelques troubles de mémoire, puisque vous nous aviez expliqué qu'il n'y avait plus de COVID après le 4 juillet 2020, mais enfin, si vous voulez, on vous ressortira des délibérations où vous aviez augmenté les impôts. La taxe foncière, vous l'avez bien augmentée une année de 2 %, une autre année de 1 %. On vous ressortira les chiffres si vous les avez oubliés, mais vous avez bien augmenté les impôts locaux, ce que nous n'avons pas fait depuis 2020.

En ce qui concerne la question que vous avez évoquée, Monsieur MAILLER, écoutez, moi, je veux bien que vous parliez d'effet d'affichage, de la dégradation du service public, vous êtes toujours dans la même chose ; mais l'effet d'affichage, il n'en manquait pas ici auparavant. Vous savez, on avait un compte administratif avec un effet d'affichage et on n'avait pas 167 emplois de différence, on en avait estimé, puisque l'on n'avait pas du tout le tableau des effectifs, plus de 200. D'ailleurs, puisque vous aimez bien parler du Département, peut-être qu'après avoir eu une ambition de député, où vous n'êtes pas allé jusqu'au bout, peut-être que vous aurez demain une ambition de conseiller départemental. Peut-être après vous être couché aux municipales, je ne sais pas... Mais en tout cas, au Département, il était affiché en gros 8000 emplois. Moi, j'ai lu toute la communication sur le sujet : 8000 emplois. On bombait

le torse : 8000 emplois. Quand la nouvelle majorité départementale est arrivée, le chiffre, c'était 7200, c'est-à-dire la même proportion que ce qu'il manquait à Champigny, vous voyez. Donc on n'est pas dans l'affichage, on est dans le recrutement. Et d'ailleurs, c'est ce que l'on a pu faire dans un certain nombre de domaines où l'on était en difficulté pour trouver du personnel, comme toutes les collectivités. Vous l'aviez même souligné une fois et, vous voyez, on a réussi par exemple à faire en interne un service informatique qui fonctionne bien, comme on a réussi à renouveler sur des métiers comme, par exemple, le droit des sols. Très difficile aujourd'hui de trouver un inspecteur permis de construire, eh bien, au regard des projets que l'on a aujourd'hui, les équipes sont au complet. Et je pourrais vous en citer bien d'autres. Alors, effectivement, il reste encore quelques secteurs où c'est un peu compliqué, mais on y travaille. Il y a un travail de fond. Le « y'a qu'à faut qu'on », ce n'est pas aussi simple que ça, sinon je ne comprends pas pourquoi, à ce moment-là, l'ancienne équipe municipale, comme l'ancienne équipe départementale, s'ils avaient tout fait, si tout était parfait, alors pourquoi ? Est-ce que les Campinois sont tous des imbéciles ? Pourquoi est-ce qu'ils vous auraient congédiés ? Non, la réalité, c'est parce que tout était plutôt mal fait, et c'est bien là qu'était le problème. Donc il n'y a pas d'effet d'affichage, il y a la volonté aujourd'hui d'avoir un budget supplémentaire qui nous permet d'aller de l'avant. On a un peu de marge de manœuvre. Effectivement, on demande des efforts dans l'investissement, parce qu'il y a beaucoup de projets à mener dans notre Ville, on est dans une Ville en mutation. Nous le faisons en termes d'investissement. Je crois que les chiffres qui ont été donnés par Sophie AMAR sont plus que parlants... Quand on ne veut pas le voir, c'est assez classique de toujours contester tout, mais quand on est à une telle progression de l'investissement au cours des cinq dernières années, et en même temps, une baisse de l'endettement, il n'y a pas besoin d'être ministre des Finances pour comprendre comment ça marche. Chacun qui gère son budget comprend aisément la question. Donc je crois qu'aujourd'hui, on va de l'avant. Et, par ailleurs, on a justement une politique qui a permis d'accompagner les agents de la collectivité, puisqu'ils en ont obtenu le fruit. Je rappelle quand même que l'on a mis en place le RIFSEEP, le CIA, la prime de pouvoir d'achat, et maintenant nous avons les tickets restaurant. On l'abordera un peu plus tard. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites, qui n'ont jamais été faites au cours des 12 dernières années précédentes, malgré de grandes déclarations. Voilà. Donc je pense qu'il faut être réaliste et puis, au regard de tout cela, je vous propose de passer au vote de ce budget supplémentaire : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire, 2, 3 ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non, non, non, je voudrais juste répondre... »

Monsieur le Maire

« J'avais redemandé si vous repreniez la parole. Vous m'avez dit non. Donc non, non, ce n'est pas un débat permanent. On passe au vote maintenant. Là on passe au vote. Donc, qui est contre ? Abstentions ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je lève la main... »

Monsieur le Maire

« Qui est pour ? Donc ce budget supplémentaire est adopté, je vous remercie. Point numéro 6, une subvention au profit du Red Star judo, Philippe BOULAY. Alors, juste, peut-être une précision quand même. Vous avez voté contre et, dans l'article 2, je le précise, Philippe

SUDRE a voté contre. Donc il a participé au vote d'une subvention qui vient parce que c'est un élément du budget supplémentaire, donc on a peut-être un petit sujet. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ah ben, je suis aussi concerné. »

Monsieur le Maire

« Non, vous ne l'êtes pas, je vous l'ai déjà dit, ça vous fait peut-être rêver, mais vous n'êtes pas au haut niveau du judo. Là, je parle pour Philippe SUDRE. »

M. MAILLER

« Le point 6... »

Monsieur le Maire

« Non, mais ça apparaît dans le budget supplémentaire. Vous regardez à l'article 2, il y a une délibération spécifique qui est en conformité, donc je pose la question pour Philippe SUDRE. Est-ce qu'il vote contre ? Est-ce qu'il ne participe pas au vote ? Au risque d'annuler cette subvention ?

Mme KEITA-GASSAMA (*hors micro*)

« Est-ce qu'on ne peut pas voter chapitre par chapitre ? »

Monsieur le Maire

« Oh si vous voulez que l'on passe la nuit, ça va être un peu compliqué. Il peut s'abstenir. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je suis dans la même situation que lui puisque je suis membre du bureau du Red Star de Champigny. Et donc... »

Monsieur le Maire

« Mais non. »

M. MAILLER

« Mais si. »

Monsieur le Maire

« Mais non. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, la section judo n'a pas d'entité juridique... »

Monsieur le Maire

« La section judo haut niveau. »

M. MAILLER

« Oui, mais c'est le club omnisports, c'est une section du Red Star Club de Champigny. »

Monsieur le Maire

« L'affectation budgétaire est pour le haut niveau. »

M. MAILLER

« Oui, mais c'est le Red Star Club de Champigny, c'est-à-dire que, juridiquement, il n'y a qu'un seul club. La section haut niveau du judo fait partie du Red Star Club de Champigny ; donc effectivement, vous avez raison, Monsieur SUDRE prendra la décision qu'il voudra, mais moi, je ne prends pas part au vote pour ne pas risquer... Et je ne prendrai pas part au vote...

Monsieur le Maire

« Sur le point suivant. Philippe SUDRE ? »

M. SUDRE

« Je ne prends pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« Donc je note 2 non-prises de vote : celle de Monsieur SUDRE et celle de Monsieur MAILLER. Merci. Le point suivant, Philippe BOULAY. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

8 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

2 abstentions,

M. Jean-Jacques MAILLER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

6) Subvention exceptionnelle au RSCC judo haut niveau

M. BOULAY

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'attribution d'une subvention exceptionnelle au RSCC judo haut niveau. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 25 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le RSCC judo haut niveau permettant le versement de la subvention selon les modalités définies par celle-ci.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'interventions ? Pas de questions ? Bien. Écoutez, avant de passer au vote, je voudrais dire quand même que la Ville de Champigny est bien au rendez-vous des clubs, contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse. La subvention de l'année dernière n'a pas été divisée par deux. Je rappelle que la subvention de l'année dernière était en lien avec les JO ; elle était totalement exceptionnelle, n'est-ce pas Christine, et que nous avons, au regard de la situation du club, pris cette décision de verser, là aussi de façon exceptionnelle, 25 000 €. Bien évidemment, je m'inscris en faux contre certaines attaques qui ont pu être menées. Nous sommes bien présents, et je peux vous dire que j'ai fait le nécessaire sur plusieurs aspects. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons pouvoir passer au vote : qui est pour ? Eh bien c'est un vote à l'unanimité, avec Philippe SUDRE et Monsieur MAILLER qui n'ont pas pris part au vote. Je vous remercie. Point numéro 7, Bernard GAUDIÈRE. »

A l'unanimité,

2 NPPV

M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER

7) Attribution de subventions pour les coopératives d'écoles en Réseau d'éducation prioritaire (REP)

M. GAUDIÈRE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. L'objet de la délibération numéro 7 concerne l'attribution de subventions pour les coopératives d'écoles en Réseau d'éducation prioritaire, c'est-à-dire en REP. Pour rappel, la municipalité accorde chaque année une subvention aux coopératives scolaires des écoles situées en REP et REP+. Le montant de la subvention de cette année s'élève à 5350 € pour les écoles élémentaires et à 3575 € pour les maternelles.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 1^{re} et 5^e commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Si, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'aimerais savoir si cette subvention a augmenté de l'indice du coût de la vie, de manière à permettre aux enfants de faire les mêmes activités. Merci. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, je peux vous répondre que là, elle n'augmente pas par rapport à l'année précédente, mais elle avait fortement augmenté il y a trois ans, me semble-t-il, puisqu'elle n'avait pas bougé depuis de très nombreuses années, et que ça nous semblait absolument nécessaire au regard de la situation dans les secteurs REP, puisque l'on sait que c'est un élément déterminant pour que les enfants puissent avoir accès à certaines activités. Donc nous avons, de mémoire, il me semble, augmenté de 20 % à ce moment-là pour rattraper le retard des nombreuses années où cela n'avait pas été fait. Voilà. Et donc, aujourd'hui, on continue à suivre cela de près. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote : est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Point numéro 8, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité

8) Versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France dans le cadre des festivités pour les 10 ans de sa création

Mme THÉOPHILE

« Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France dans le cadre des festivités pour les 10 ans de sa création. Et, pour cette occasion, l'association souhaite renforcer son offre de festivités. Il est donc proposé au Conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 500 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions 1 et 6. »

M. RIBEIRO

« Excusez-moi, Monsieur le Maire, je m'abstiendrai, comme je suis vice-président de l'association. »

Monsieur le Maire

« Oui, absolument. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y a pas d'interventions, donc on passe au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Enrique RIBEIRO ne prend pas part au vote. Et donc le point est adopté, merci.

Point numéro 9, Cristina DE OLIVEIRA. »

A l'unanimité,

1 NPPV

M. Henrique RIBEIRO

9) Création d'un tarif catégorie 3 pour la location de la salle Elsie Hyppolite

Mme DE OLIVEIRA

« Cette délibération concerne la création d'un tarif catégorie 3 pour la location de la salle Elsie Hyppolite. Donc, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un tarif de catégorie 3 pour la salle Elsie Hyppolite et, deuxième point, d'approuver un tarif de 420,80 € aux conditions décrites ci-dessus.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur SY.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« C'est juste un problème de compréhension. Si je comprends bien, les catégories 1 et 2, elles passent à 420,80 € et la catégorie 3, ce qui est entreprises, syndicats de copropriétés, passerait à 241,60 € ? »

Monsieur le Maire

« Quelle est votre question ? »

M. MAILLER

« Eh bien est-ce que c'est ça, parce qu'en fait, dans la délibération, ce n'est pas ce qui est écrit, c'est-à-dire que l'on dit que la catégorie 3, elle est à 420 €.

Monsieur le Maire

« Eh bien c'est ce qui est précisé. »

M. MAILLER

« Donc, ça veut dire que les entreprises et les syndicats paient moins cher que les particuliers campinois et les associations de particuliers ? »

Monsieur le Maire

« Non, ils paient le même prix, et les partis politiques ne paient rien. C'est mis à leur disposition gratuitement. »

M. MAILLER

« Ce n'est pas ce qui est dit, je suis désolé. Cette décision fixe la location de la salle Elsie Hyppolite aux tarifs suivants :

- Catégorie 1, particuliers campinois, 141,60 ;
- Catégorie 2, associations, partis politiques, organisations syndicales, établissements scolaires, collèges, lycées 841,60.
- Catégorie 3, entreprises, syndicats de copropriétés, sans objet. Donc on veut bien créer le 3, et si je lis ce qui est derrière : un tarif de 420 € pour les catégories 1 et 2,

donc ce seraient les particuliers et les Campinois, ce que je comprendrais parfaitement, et 841,60 € pour la catégorie 3. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais si vous avez bien lu la délibération et si vous connaissez les modalités de fonctionnement, ce qui est précisé, pourquoi on a mis en place ce nouveau tarif, c'est parce que l'on a été saisi par une entreprise pour potentiellement un syndic de copropriété pour une mise à disposition pour trois heures. Donc, proportionnellement, c'est beaucoup plus cher que quand on est pour un particulier ou pour une autre structure qui ont, non pas pour 3 heures, la mise à disposition de la salle, mais pour 36 heures. Donc, si vous divisez par le nombre d'heures, vous verrez que c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup moins cher. Quand on met à disposition cette salle que vous connaissez, qui est la grande salle de la Maison pour tous Joséphine-Baker, quand il y a un mariage, on la met à disposition du samedi matin de bonne heure jusqu'au dimanche matin. Vous voyez, donc ce n'est pas 3 heures. Donc le tarif, il est proportionnel au temps, ce qui est normal. On n'allait pas mettre 800 € pour 3 heures. Il n'y aurait personne qui aurait pris la salle. Voilà l'explication. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Donc, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Je vous remercie.
Point numéro 10, Wilfrid BASTIN. »

A l'unanimité

10) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Contrat d'aménagement régional (CAR) du Conseil régional d'Île-de-France pour les projets « aménagement de la coque Verdun et construction du groupe scolaire Henri-Bassis »

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir tout le monde. Alors l'objet de cette délibération est la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention d'un million d'euros versée au titre du dispositif Contrat d'aménagement régional (CAR) du Conseil régional d'Île-de-France pour les projets d'aménagement de la coque Verdun et la construction du groupe scolaire Henri-Bassis.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez pour qu'on reçoive de l'argent ?

M. MAILLER (*hors micro*)

« Pardon ? »

Monsieur le Maire

« Vous vous absteniez pour qu'on reçoive de l'argent ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Eh bien, la coque commerciale, je pense que l'on n'avait pas à... »

Monsieur le Maire

Ah, ce n'est pas une coque commerciale. Vous qui défendez le service public, c'est une coque qui va servir pour que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions. Donc...

M. MAILLER (*hors micro*)

« 3,4 M€ plus 1,6 M€ de travaux. Je pense que le promoteur vous remerciera. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, le promoteur, il ne remercie de rien. Vous savez, les travaux, on ne les paie pas au promoteur, on les paie à l'entreprise. Vous l'avez vu, c'était dans les décisions qui étaient rédigées tout à l'heure. Et d'ailleurs, vous aviez dénoncé le montant. Et si vous aviez été un peu plus pertinent, c'est-à-dire regardé les chiffres, vous auriez dû voir que la consultation nous a permis d'économiser un demi-million d'euros. Donc la situation, certainement, du bâtiment nous aide un peu, mais, en l'occurrence, il n'y a rien à voir avec un promoteur en la matière. Et puis vous irez expliquer aux agents qui travaillent dans le bâtiment ANRO qu'on aurait dû les laisser dans la rue. Bien. Donc, on passe au vote : il n'y a pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? 2 abstentions, donc le point est adopté, je vous remercie.

Point suivant, Philippe DUBUS. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

7 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3 abstentions,

Mme Pauline GUILLAUME, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

11) Bilan des acquisitions et cessions 2024

M. DUBUS

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Le point numéro 11 concerne le bilan des cessions et acquisitions 2024. Chaque année, il y a un bilan des acquisitions et cessions. Cela concerne en fait trois structures : la structure de la Ville, la structure de l'EPFIF et la structure du SAF 94. Donc, vous avez à chaque fois des tableaux sur tout ce qui est acquisitions et cessions pour ces trois entités. Je vais simplement reprendre les chiffres généraux et totaux. Pour les acquisitions réglées par la Ville, on est à 9 057 134,46 € d'acquisitions, et, en cessions nous sommes à 6 810 892,48 €. Pour la partie SAF, nous sommes à une acquisition de 570 000 € et, pour les cessions, nous sommes à 6 044 904,32 €. Et enfin, pour l'EPFIF, nous sommes à un montant d'acquisitions de 7 965 000 € et 0 € de cessions. Et on a aussi avec le détail qui est aussi caractérisé par type d'accession, en fonction des équipements, des espaces publics, des aménagements de la Ville, des activités économiques. Voilà. Il s'agit d'une prise d'acte.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y a pas d'interventions, donc nous prenons acte de ce bilan des acquisitions et cessions pour l'ensemble des trois établissements, et nous passons au point suivant, point numéro 12, Tony PESSOA. »

Prend acte du bilan annuel

12) Acquisition des lots 17 et 19 de l'ensemble immobilier cadastré AX n° 33 sis 7, rue Albert-Thomas et résiliation amiable du bail commercial du lot numéro 17

M. PESSOA-GRIJO

« Merci Monsieur le Maire. Alors, cette délibération concerne l'acquisition des lots 17 et 19 de l'ensemble immobilier cadastré AX numéro 33 sis 7, rue Albert-Thomas et la résiliation amiable du bail commercial du lot numéro 17. Il est proposé au Conseil municipal de décider l'acquisition des lots numéros 17 et 19, surface totale de 157 m² de la copropriété cadastrée AX numéro 33 sise 7, rue Albert-Thomas et d'une superficie de 243 m² moyennant un montant de 460 000 € hors taxes, le lot numéro 19 devant être libéré de toute location ou occupation. Il est aussi demandé de décider du versement d'une indemnité d'éviction de 170 000 €, taxes comprises à l'exploitant commercial.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur SY

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Derrière cette acquisition, quel est le projet ? Quels types d'activités sont envisagés ? On l'a vu en décisions, si je ne me trompe pas. Vous l'avez préempté...

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas le même. »

M. MAILLER

« À force de jouer au Monopoly, on ne sait plus ce que vous faites. »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas si vous jouez au Monopoly, mais vous savez, il y a un cadastre en France et, à Champigny, on n'échappe pas à la règle. Et quand vous avez la référence cadastrale, il suffit de prendre la bonne référence cadastrale, c'est juste ça. Et je rappelle que, dans le projet de l'ancienne équipe municipale, les acquisitions étaient inscrites aussi, puisque l'objectif était de faire un autre immeuble là. Donc il faut bien acquérir pour faire un autre immeuble, donc il n'y a rien de nouveau sous le soleil, sauf qu'il n'y aura pas le même projet. Voilà. Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? On lève la main pour l'administration, merci. Des votes pour ? Et donc, la décision est adoptée. Point numéro 13, Tony PESSOA.

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

5 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

5 abstentions,

Mme Pauline GUILLAUME, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

13) Acquisition du lot numéro 9, formant un local commercial, dépendant de la copropriété cadastrée section AX numéro 323 sise 16, rue Albert-Thomas

M. PESSOA-GRIJO

« Merci Monsieur le Maire. Nous délibérons sur l'acquisition du lot numéro 9, formant un local commercial, dépendant de la copropriété cadastrée section AX numéro 323 sise 16, rue Albert-Thomas. Il est proposé au Conseil municipal de décider l'acquisition du lot numéro 9, dépendant de la copropriété cadastrée section AX numéro 323 sise 16, rue Albert-Thomas d'une surface loi Carrez de 64,7 m² moyennant un montant de 205 000 € hors taxes, auquel s'ajoutent 14 000 €, toutes taxes comprises, d'honoraires d'agence.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur SY

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des abstentions ou des avis contraires ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« C'est bien la 13 ? »

Monsieur le Maire

« C'est bien la 13, absolument. Ça porte bonheur. »

Mme CAPORAL

« Voilà, contre. »

Monsieur le Maire

« Donc je recommence parce que ce n'était pas clair dans votre vote pour l'administration : qui est contre ? Voilà. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Voilà, comme ça, tout est clair.

Je rappelle quand même que là, on n'est pas sur le projet tel qu'on l'a présenté, mais c'était aussi un de vos projets d'acquérir ces fonciers avec une faisabilité qui était apparue dans une réunion. Je le rappelle, c'est toujours bon de se souvenir un peu des choses. Point numéro 14, Léon NGANDÉ. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDÉ, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M.

David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

5 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

5 abstentions,

Mme Pauline GUILLAUME, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

14) Appréhension d'un bien sans maître – parcelle BT21 sise 13, avenue de Saint-Mandé

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'appréhension d'un bien sans maître parcelle BT21 sise 13, avenue de Saint-Mandé. Il est proposé au Conseil municipal de décider d'incorporer dans le domaine privé de la commune la parcelle cadastrée BT21 sise 13, avenue de Saint-Mandé d'une superficie de 212 m², préciser que cette incorporation sera constatée par procès-verbal affiché en mairie et sur l'immeuble selon les modalités de l'article L2131-1 du CGCT, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien sans maître.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur SY

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Juste, est-ce que vous avez un projet sur ce terrain-là ou est-ce qu'il s'agit simplement de le laisser être en déliquescence ? »

Monsieur le Maire

« Le projet, c'est d'avoir des recettes, c'est-à-dire qu'un terrain qui est sans maître depuis de nombreuses décennies, comme il en existe un certain nombre à Champigny, d'ailleurs, je me souviens, dans les 12 années que j'ai passées dans l'opposition, je n'en ai jamais vu passer sous cette forme-là. En tout cas l'objectif c'est, bien évidemment, de le revendre pour, d'une part, avoir une recette et faire en sorte que l'on ne se retrouve pas avec un terrain vague. Je crois que c'est d'une saine et bonne gestion que de le faire, donc il n'y a pas de projet plus que ça, voilà. Des fois, il y a de l'argent à ramasser, alors je ne sais pas si on vendra le terrain sur Le Bon Coin, je ne pense pas, je pense que l'on passera par une procédure un peu plus classique. Donc, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Voilà une belle unanimité pour des recettes. Je pense que les finances en seront ravies. Point numéro 15, Philippe DUBUS. »

A l'unanimité

15) Approbation des dossiers d'enquête publique et parcellaire permettant la relocalisation du groupe scolaire Solomon et la réalisation d'une médiathèque

M. DUBUS

« Merci. Donc l'approbation des dossiers d'enquête publique et parcellaire permettant la relocalisation du groupe scolaire Solomon et la réalisation d'une médiathèque. Donc vous avez le plan, les détails, l'état parcellaire, les plans périmétriques de tous ces sites et la notice explicative, etc. Pour rappeler les faits d'une façon générale, aujourd'hui, la Ville de Champigny a proposé la relocalisation du groupe scolaire Solomon et la création d'une médiathèque et le réaménagement de leurs espaces publics, l'opération projetée étant située en limite nord du quartier du Bois l'Abbé. L'objectif de ce transfert, c'est de créer un groupe scolaire avec 555 élèves, une médiathèque et d'obtenir, grâce à ce positionnement, 45 % de subventions dans le projet ANRU, qui est un taux exceptionnel actuellement pour engager 56 817 000 € du coût projeté de l'opération. 45 %, c'est quelque chose qui est assez formidable. Donc aujourd'hui, pour faire cette procédure d'expropriation, eh bien on a besoin d'avoir une délibération qui permet d'approuver conjointement et le dossier d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, et d'autoriser ensuite Monsieur le Maire à demander à Madame la Préfète l'ouverture conjointe de l'enquête unique et parcellaire. Je rappelle, mais on l'a déjà vu sur le centre-ville, la démarche qui est faite, c'est que Madame la Préfète du Val-de-Marne sera saisie du dossier d'enquête unique et parcellaire tel qu'annexé à la présente délibération. Elle organisera conjointement une enquête publique unique et parcellaire préalablement à la déclaration d'utilité publique et parcellaire. À la suite du rapport des conclusions du commissaire enquêteur, la Préfète prendra un arrêté déclarant l'opération d'utilité publique. La Préfète prendra également un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet qui saisira le juge d'expropriation pour qu'il prenne une ordonnance d'expropriation portant transfert de propriété des parcelles. La prise de possession par le maître d'ouvrage de l'opération nécessitera ensuite la fixation des indemnités par le juge. Je rappelle qu'il y a deux maîtres d'ouvrage : quand nous sommes sur les bâtiments, c'est-à-dire la médiathèque et le groupe scolaire, c'est la Ville de Champigny-sur-Marne, et lorsque nous sommes sur les espaces publics, c'est l'Établissement public territorial qui est maître d'ouvrage.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, de la 3^e et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors juste une précision : cette délibération a été rédigée il y a quelque temps. Entre-temps, nous avons changé ; nous n'avons plus une Préfète, mais un Préfet. Mais ça ne change rien, la continuité de l'État est assurée, et donc le taux, par contre, qui est indiqué est bien de 55 % sur l'ensemble de ces équipements. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération dans la mesure où, vous le savez, vous semblez faire semblant de ne pas le savoir, il y a un contentieux à la fois sur le protocole, sur les délibérations qui ont été prises par le Département, l'EPT et la commune. D'ailleurs, seul le Département a déposé un mémoire depuis 2023, depuis juin 2023. La commune n'a même pas daigné le faire, et simplement pourquoi ? Parce que vous n'avez pas respecté les procédures de co-construction et de concertation qui sont prévues dans le cadre de l'ANRU. Vous avez écarté le Conseil citoyen, qui est au cœur justement du dispositif de concertation et de co-construction avec les habitants. Donc, bien évidemment, on votera contre cette délibération, et on espère que la justice entendra les habitants que vous n'avez pas souhaité entendre, et qui vous l'ont fait savoir le 22 septembre 2023 lors d'une réunion publique. »

Monsieur le Maire

« Oh certains habitants... Moi, ce que j'entends depuis déjà plusieurs années, c'est une certaine impatience parce que les procédures liées à l'ANRU sont trop longues. On a eu d'ailleurs l'occasion d'en discuter, il y a peu, au Conseil d'administration de l'ANRU avec la ministre en charge du sujet, Valérie LÉTARD, et nous espérons que, dans le cadre de la préfiguration de l'ANRU 3 ou du NPNRU revu, nous aurons des procédures un petit peu plus souples du côté de l'ANRU pour accélérer les processus, parce que les habitants, c'est peut-être le seul point sur lequel on se rejoindra, les habitants sont souvent, et c'était déjà le cas pour le PRU de l'ANRU 1, étaient souvent très impatients parce que, entre le moment où l'on annonce effectivement les premiers éléments et le moment où ça démarre, il s'écoule quand même quelques années, compte tenu des procédures administratives. Et je dois dire qu'entre l'ANRU 1 et l'ANRU 2, tout cela ne s'est pas amélioré puisque, entre-temps, et vous l'avez compris à la lecture du rapport qui a été effectué par Philippe DUBUS, nous avons eu notamment la construction, la création des territoires qui sont devenus aussi compétents en matière d'aménagement, ce qui rajoute encore une strate pour pouvoir avancer sur des dossiers administratifs particulièrement longs et très lourds à travailler pour l'ensemble des équipes. En tout cas, on avance, et d'ailleurs, les concours sont en route pour ces deux équipements, et donc c'est plutôt une bonne chose puisque, effectivement, c'est très attendu qu'il y ait une évolution et que la fin de ce quartier soit traitée. L'ANRU 3, on verra ce que nous pourrons en faire. Il restera encore certainement divers sujets à traiter d'une façon générale dans le territoire en Île-de-France. En tout cas, on avance sur cette partie-là, et donc l'enquête publique parcellaire qui est en cours est une excellente chose. Bien. Donc, nous passons au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 16, Philippe LHOSTE. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUICHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDÉ, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M.

David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

10 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

16) Application de l'avenant numéro 2 à la convention entre l'association Confluences chantiers d'insertion et la commune de Champigny-sur-Marne

M. LHOSTE

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Donc, il s'agit d'approuver l'avenant numéro 2 à la convention entre l'association Confluences chantiers d'insertion et la commune de Champigny-sur-Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission, avec un vote réservé de Monsieur SY.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et de la 3^e commission.

Pas de questions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 17, Grégory GOUPIL. »

A l'unanimité

17) Fixation des taux de la taxe sur la publicité extérieure (TPE) pour l'année 2026

M. GOUPIL

« Merci Monsieur le Maire. Donc l'objet, c'est la fixation des taux de la taxe sur la publicité extérieure. La taxe locale sur la publicité extérieure, c'est un outil visant à lutter contre la pollution visuelle que peut constituer la publicité extérieure, lorsque son visage n'est pas modéré en régulant le nombre et le dimensionnement des supports publicitaires. La revalorisation annuelle des tarifs est prévue par une disposition législative. Le taux de variation applicable pour l'année 2026 s'élève à +1,8 pour celui-ci par rapport au taux maximal de 2025. Les tarifs maximaux dépendent du nombre d'habitants de la commune, à savoir que les communes supérieures à 50 000 habitants sont concernées, ce qui est le cas de Champigny-sur-Marne. Le tarif maximal appliqué de ces collectivités est fixé à 37,70 € pour l'année 2026 et, en revanche, l'augmentation annuelle du tarif de base par mètre carré d'un support est limitée à 5 € avec le tableau qui est fourni en annexe. Pour l'exercice 2026, il est proposé au Conseil municipal d'indexer les tarifs sur le seul taux d'inflation selon l'Insee, et donc de porter l'augmentation à 1,80 %. Ces tarifs doivent être approuvés par délibération avant le 1^{er} juillet 2025 pour une application au 1^{er} janvier 2026. Il est donc proposé au Conseil municipal

d'adopter les tarifs proposés pour l'année 2026, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents se rapportant à l'application dudit tarif, au moment et à la mise en œuvre de la taxe sur la publicité extérieure, objet de la présente délibération. Je rappelle que la taxe sur la publicité extérieure sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable, conformément aux articles L454-71 du code des impositions sur les biens et les services et autres articles L2333-14, L2333-14 et 15 du code général des collectivités territoriales.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission, à savoir qu'il y a un vote réservé de Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Si, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Je n'ai pas bien compris la lecture des tableaux. Quelle est la part exacte que l'on se propose de ne pas augmenter sur le taux de la TPE pour l'année 2026 ? On se limite, sur le seul tableau, selon le ministère, donc ça veut dire qu'il y a une autre part possible, un autre élément possible d'augmentation. Or quel est-il ? Je ne comprends pas. »

Monsieur le Maire

« Alors, Sophie, tu veux répondre pour expliquer ? Sophie AMAR. »

Mme AMAR

« Alors, sur le tableau, la première colonne, ce sont les tarifs que nous avons appliqués. Elle est en gras sur vos tablettes ; ce qui est grisé, c'est ce qu'il aurait été possible d'appliquer en fonction des textes en vigueur. »

M. LURIER

« Donc on pourrait aller... »

Mme AMAR

« On pourrait aller au maximum, par exemple pour les surfaces supérieures à 4 m², parce que c'est en gros ça qui est concerné, on pourrait aller jusqu'à 37,70 ou à 31,70, et nous avons fait seulement +20. »

M. LURIER

« C'est-à-dire que l'on va appliquer 25,20 là ? »

Mme AMAR

« Voilà. C'est ce qui est en gras. »

M. LURIER

« Comme ça, c'est plus clair. »

Monsieur le Maire

« C'est la partie majorée de 1,80 en fait par rapport... »

M. LURIER

« C'est ça. Je n'avais pas compris ce qu'était la part autre. Je me demandais ce que c'était exactement. Avec la réponse de Madame AMAR, c'était parfaitement clair.

Si j'ai bien compris ce qui est en début du rapport, il s'agit de lutter contre la publicité par trop envahissante. Un bon moyen pour lutter contre la publicité par trop envahissante, c'est de peut-être taxer un peu plus. Donc personnellement, je suis partagé sur l'adoption de la délibération parce que qui peut le plus peut le moins. Et là, en l'occurrence, c'est pour une bonne cause ; c'est pour faire moins de publicité sur nos murs, accrochée à des panneaux, en entrée de Ville. Donc, moi, je proposerais plutôt qu'on applique plein pot. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, déjà, ce n'est pas simplement que des 4 X 3, il y a d'autres sujets. Il faut trouver le juste équilibre entre la nécessité pour un certain nombre de commerces de se faire connaître, et donc on a aussi d'ailleurs des dispositifs d'exonération, notamment pour les commerces qui sont impactés par les travaux du Grand Paris. Je pense qu'il faut trouver un équilibre, et on n'a pas fondamentalement modifié ce qui se faisait auparavant sur ce sujet-là. On pourrait toujours taxer plus. Je crois que le commerce n'est pas forcément dans une situation, je ne dis pas à Champigny, je parle d'une façon générale, des plus florissantes, même s'il y a des secteurs qui s'en sortent mieux que d'autres. Donc je pense qu'il faut rester raisonnable et, en même temps, effectivement, ceux qui utilisent ce type de dispositif doivent payer.

Mais puisque vous trouvez que la pollution visuelle peut être quelque chose de gênant dans la Ville, je me permettrai de vous redire ce que je vous avais dit une fois ; je rêverais que l'on ne voie pas des autocollants de certains partis politiques qui polluent sur le mobilier urbain de façon permanente, et je vous invite à le faire savoir là où vous avez toutes vos sphères d'influence, parce que c'est non seulement de la pollution visuelle, mais aussi le non-respect pour le travail des agents de la collectivité. »

M. LURIER

« Eh bien donc, Monsieur le Maire, je vais parler à mes petits camarades pour arrêter leurs affichages sauvages de flyers, d'autocollants ; à l'inverse, vous m'accordez la majoration du taux de TPE. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Écoutez, je suis d'accord pour revoir la question, mais j'attends de voir, parce que cela fait tellement d'années que l'on voit le mobilier vraiment très abîmé parce que, en plus, il y en a qui ont beaucoup de talent en la matière, puisque c'est de la colle particulièrement forte, c'est-à-dire que, même quand les agents les enlèvent, il en reste toujours des éléments. Et donc, si on respecte véritablement les agents, ça devrait être assez naturel. Mais je constate que certains partis ne le font pas, je ne dis pas tous, mais certains partis ne le font pas. Mais je pense que ceux qui sont ici reconnaîtront leur mouvement politique. Monsieur MAILLER, qui ne colle pas d'autocollants. »

M. MAILLER

« Ben non parce que, malheureusement, nous ne sommes que des citoyens et nous n'avons pas les moyens... »

Monsieur le Maire

« Oh vous ne manquez pas de moyens, Monsieur MAILLER, on vous connaît, vous êtes un homme plein de ressources. »

M. MAILLER

« D'imagination sûrement, de ressources peut-être aussi, mais juste pour aller dans le sens de ma collègue, je vous ai invité, je crois, quand on a parlé du marché public de mobilier urbain à mettre un peu plus de panneaux d'affichage libre. Vous m'avez dit que ce n'était pas possible. Cela permettrait sans doute d'éviter ça. Mais, dans ce cas-là, si on demande aux partis politiques de le faire, il faut demander aussi aux associations, notamment celle que la commune subventionne relativement fortement, qui met des affichettes sur les poteaux pour annoncer ses manifestations. Je pense qu'il faut être juste ; si tout le monde doit participer à cet effort, il faut que tout le monde soit aussi vilipendé que vous l'avez fait pour mon collègue quand ses collègues mettent des petits autocollants. Mettez plus de panneaux, ça évitera que l'on colle n'importe où. »

Monsieur le Maire

« Des panneaux, il y en a plus qu'il n'en faut en la matière, puisque l'on est largement au-dessus du ratio. Ce point, d'ailleurs, a été revu dans le cadre de la délégation de services publics liée aux questions de mobilier urbain. Donc on est pleinement dans les ratios et même, je vous le dis, nettement au-dessus. Quant aux associations, c'est quand même un peu étrange le propos que vous tenez. Vous me dites qu'il ne faut pas imposer des choses aux associations, que le Maire pourrait être autoritaire avec les associations, et là, vous m'imposez de contrôler leurs agissements. Je trouve ça un peu surprenant. Moi, j'en appelle simplement au respect de la communication, je crois, au niveau des élus, au niveau des formations politiques. Quand on veut donner des leçons, la première des choses à faire, c'est de se les appliquer. Voilà, c'est juste ça que je mentionnais. Bon. En tout cas, on va passer au vote de cette fixation des taux de la TPE pour l'année 2026. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Pour ? Donc, le point est adopté. Merci. Point numéro 18, Delphine BERTRAND.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

46 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

2 abstentions, M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

18) Convention financière avec Orange pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques Orange - rue de l'Union

Mme BERTRAND

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, cette délibération porte sur la convention financière avec Orange pour l'enfouissement des réseaux de communication Orange rue de l'Union. À l'occasion de l'embellissement des espaces publics, la Ville va procéder à l'enfouissement des réseaux Orange. Le coût de l'opération pour la Ville est estimé à 12 853,67 €, et il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention financière pour l'enfouissement du réseau télécom Orange de la rue de l'Union prévu à l'occasion des travaux d'embellissement des espaces publics, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Mon intervention va aller dans le même sens que les interventions précédentes sur le même sujet. Payer pour des entreprises privées qui devaient fournir un service, ça paraît excessif, et donc nous allons voter contre les quatre délibérations sur ce sujet. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Donc vous êtes contre l'enfouissement des réseaux et, quand vous étiez dans la majorité, vous payiez, maintenant vous refusez que l'on paie. »

Mme CAPORAL

« Non, non, non, on n'a jamais payé. »

Monsieur le Maire

« Ah si, ça existait. On vous ressortira les délibérations, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Ressortez, ressortez... »

Monsieur le Maire

« On va vous donner tout ça. Vous avez manifestement des troubles de la mémoire... »

Mme CAPORAL

« Oui, bien... »

Monsieur le Maire

« Donc on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? Donc, le point est adopté. Le point suivant pour la rue de Chanzy et la rue Lucien-Barrault. »

A la majorité,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

19) Convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques Orange rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert

Mme BERTRAND

« Convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques Orange rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert. Le coût de l'opération pour la Ville est estimé à 286 250,04 €. C'est pour les réseaux de l'opérateur Orange. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques Orange rue Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert, ceci à l'occasion des travaux Enedis et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions. Alors j'étais tellement subjugué par Madame CAPORAL que je n'ai pas vu notre collègue, Philippe DUBUS, qui voulait ajouter un mot. Donc je lui laisse la parole. »

M. DUBUS

« Oui, un petit élément pour Madame CAPORAL. Simplement pour bien comprendre qu'Orange ou les autres intervenants payent leurs câbles, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, c'est eux qui sont en charge et qui payent effectivement le financement des câbles. Nous, ce que nous faisons simplement, c'est de mettre un tuyau dans la terre et donc, au lieu de passer leurs câbles en aérien, ce qui ne coûte rien pour eux, eh bien d'un autre côté, ils acceptent de démonter leurs câbles à leurs frais et de repasser le câble à l'intérieur de ce tuyau-là et de reconnecter les gens. Et ça, ce n'est pas nous qui payons, c'est bien Orange qui paye dans ce cadre-là. Nous, simplement, on leur fournit un fourreau qui permet de passer en souterrain. Donc, aujourd'hui, voilà pourquoi il y a une intervention de la collectivité, parce que l'on souhaite que ce soit en souterrain. Par contre, d'un autre côté, bien évidemment, ce sont les opérateurs qui payent leurs câbles, qui installent leurs câbles, qui connectent les gens, etc. »

Mme CAPORAL

« Oui, merci, mais alors... »

Monsieur le Maire

« Attendez, Madame CAPORAL, vous n'avez pas la parole. Permettez, je ne vous ai pas donné la parole. Je remercie Philippe DUBUS pour ces précisions. Peut-être que cela vous a fait changer votre position de vote, Madame CAPORAL, je vous en prie. »

Mme CAPORAL

« Euh oui, les tranchées, c'est payé par qui ? Monsieur DUBUS, excusez-moi. »

M. DUBUS

« La tranchée, parce qu'il faut savoir que la tranchée pour du courant fort et pour du courant faible, ce n'est pas au même endroit, et ce n'est pas à la même altitude. Donc on est obligé, de toute manière, de faire des tranchées spécifiques à chaque fois, et ce n'est pas obligatoirement au même endroit. La tranchée et le tuyau, et on rebouche tout ça, ça fait partie de l'intervention que l'on doit faire, nous, pour enterrer les fourreaux. Et là, c'est bien nous qui intervenons ; par contre, nous, on fait les fourreaux complètement vides et après on laisse l'opérateur installer le réseau dans ces fourreaux. Voilà, c'est tout. »

Mme AMAR (*hors micro*)

« Et on n'a plus de fils. »

M. DUBUS

« Et on n'a plus de fils, et on n'a plus de risques de tempêtes, etc. »

Mme BERTRAND

« Pour l'esthétisme de la Ville, c'est plutôt pas mal. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« J'ai juste une question : on est bien d'accord qu'Orange, quand il intervient dans ce cadre-là, c'est en tant qu'opérateur historique. C'est lui qui passe la fibre, en gros le réseau de fibre et qui, après, sous-loue aux autres. C'est en cette qualité-là qu'il intervient ou en tant qu'opérateur au même titre que Bouygues Télécom et les autres ? »

M. DUBUS

« Sur chaque secteur, on a un opérateur qui est chargé de mettre le réseau comme Enedis, donc c'est de mettre le câble. Donc, là, c'est dans ce cadre-là qu'il intervient parce que c'est son secteur où il doit intervenir. Maintenant, je vais donner un petit élément précédent. Avant que nous arrivions, comment ça se passait ? Eh bien ce qui se passait, c'est qu'en fait - et on voit ça dans beaucoup de rues pavillonnaires - la collectivité refusait de dépenser 1 € pour mettre un fourreau — alors, c'est parfait, ils ne dépensaient rien — et vous avez des enfouissements Enedis, donc le courant, en fait, qui était payé, parce que c'est payé par le SIPPEREC, et donc ce n'était pas la mairie qui payait, par contre, on rajoutait des poteaux supplémentaires. Et là, on a des rues où l'on a des forêts de poteaux, on a des forêts de câbles téléphoniques qui sont là qui n'ont pas été démontés, alors qu'on avait l'occasion, à l'époque, quand on enfouissait les réseaux Enedis, de faire cela avec un coût avantageux parce qu'effectivement, il y avait une intervention en même temps. Ça, ça n'a pas été fait. Je vous invite à aller voir dans certaines rues, entre autres au Maroc, etc., où l'on a créé une forêt de poteaux supplémentaires par rapport à ce qui existait avant, simplement parce que l'on n'a pas voulu compléter l'enfouissement d'Enedis par un enfouissement des réseaux faibles. »

M. FAUTRÉ

« C'est Orange qui a refusé, Monsieur DUBUS, ce n'est pas la Ville de Champigny. »

M. DUBUS

« Ah non, non, non. C'est parce qu'on n'a pas payé. »

M. FAUTRÉ

« J'ai été vice-président au SIPPEREC, croyez-moi, je sais ce que je dis. Très sincèrement, c'est toujours Orange qui, dans les négociations, a toujours refusé. »

M. DUBUS

« Il faut payer le fourreau. »

M. FAUTRÉ

« Bah, bien sûr, mais il n'y a pas que le fourreau, il y a une participation financière. Quand on fait un fossé sur une rue qui fait 800 mètres, ça ne coûte pas 5000 €, Monsieur DUBUS, ça coûte très cher, et c'est normal, quand on fait une convention financière, il y a plusieurs partenaires. Pourquoi le partenaire EDF le fait et pas France Télécom ? Pourquoi ? Pourquoi ? Pour quelle raison ? Parce qu'il ne voulait pas, financièrement, participer même à 1 €. Il y avait un refus stratégique de leur part, je regrette, je regrette. Par contre... »

M. DUBUS

« Moi, je regrette aussi parce que, depuis que nous sommes arrivés, ils font le travail, mais ils font leur part. Chacun doit faire sa part, et si chacun ne fait pas sa part, on n'arrive pas au résultat. C'est tout. »

M. FAUTRÉ

« Tant mieux s'ils font leur part, mais quelle part ? »

Monsieur le Maire

« J'estime que l'objectif c'est d'avancer. En tout cas, c'est ce que nous faisons, et c'est ce que nous vous proposons dans cette délibération. Bien. Est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce point ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point suivant, numéro 20, pour les mêmes rues, avec le SIPPEREC. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUICHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

20) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité - rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert

Mme BERTRAND

« Il s'agit d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité, rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert. Le coût prévisionnel des travaux est de 87 100 €, taxes comprises, et le montant prévisionnel des subventions perçues est de 26 130 €. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert, prévu à l'occasion des travaux d'enfouissement d'Enedis, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on a déjà bien abordé le sujet. Donc, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Le point est adopté, je vous remercie. Dernier point sur ces sujets, donc le point 21.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

43 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Pauline GUILLAUME, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

5 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

21) Convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques INFRACORP rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert

Mme BERTRAND

« Dernière délibération sur la convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électronique INFRACORP rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert. Le coût de l'opération pour la Ville est estimé à 186 750 € TTC pour les réseaux des opérateurs INFRACORP. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques INFRACORP rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert prévu à l'occasion des travaux d'enfouissement Enedis et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à la signer. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, là, il est question de fibre, de réseaux de communication électronique. J'imagine que c'est la fibre. Et, dans mon quartier, il s'est trouvé récemment que, justement, les boîtiers de la fibre sont toujours sur des poteaux et, apparemment, on ne peut pas les enfouir. Est-ce que vous avez une explication pour cela ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, on n'est pas sur une rue en particulier. Là, on est sur les rues en question où ça peut être réalisé. On a 500 rues, je ne peux pas vous dire l'état à l'instant T de chaque rue. D'ailleurs, même dans une même rue, on n'a pas tout à fait la même situation, parce que nous avons des rues relativement longues dans notre Ville. Bien. Donc, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 22 Jean-Claude FORHAN. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

43 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Pauline GUILLAUME, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

5 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

22) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'étude sur les profils de baignade en Marne

M. FORHAN

« Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation des marchés d'étude sur les profils de baignade en Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e et de la 6^e commission et de la 1^{re} avec un vote réservé de Monsieur SY.

Questions posées lors de la séance... »

Monsieur le Maire

« Non, il a été répondu à ces questions en séance, donc ce n'est pas nécessaire. Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y a pas d'interventions ? Ah Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci, Monsieur le Maire. Déjà est-il possible de préciser un peu parce que, quand on lit le titre, on a du mal à comprendre... Un marché d'étude sur les profils, déjà, si vous pouvez l'expliquer un peu pour nous qui n'avons pas compris, et j'aurai aussi une question sur la baignade. Donc, à la base, je l'avais en question diverses, mais je peux la poser maintenant si vous le permettez. »

Monsieur le Maire

« Eh bien allez-y, c'est en lien, donc il n'y a pas de problème. »

M. TITOV

« Donc, pour la baignade en Marne, nous aurons bientôt le droit de nous baigner en toute sécurité pendant deux semaines, ce qui est une belle avancée en termes de baignade, mais bon, espérons qu'il fasse beau et qu'il ne pleuve pas, car la pluie, et notamment les pluies fortes comme maintenant, peuvent polluer l'eau. Nous avons autour de notre Ville et autour de nous des Villes qui vont un peu plus loin. Avez-vous des idées pour aller un peu plus loin que ces deux semaines, élargir ou pas ? Aujourd'hui, il faisait chaud et j'ai pu constater que des gens se sont baignés dans notre Ville toute la journée. La police municipale est passée, elle n'a pas verbalisé, c'était plutôt une mission de prévention pour aujourd'hui. La prévention est tout à fait importante, car il y a pas mal de dangers, comme le courant et le risque de tourbillons. Nous avons la chance de ne pas voir de péniches comme à Saint-Maurice, où il y a aussi de nombreux baigneurs depuis tout temps. Nous avons même des zones où l'on peut avoir pied au milieu de la Marne. On pouvait bien le constater aujourd'hui. Alors, pourquoi ne pas revenir peut-être à un petit bassin qui pourrait permettre, quand il fait vraiment chaud, de se rafraîchir tout l'été sans avoir forcément une baignade encadrée ? Mais au moins pour se rafraîchir parce qu'on voit bien que les gens se baignent beaucoup, mais sans forcément aller nager, ce qui est lié à ces fameux risques qui font quand même des victimes, donc au moins une petite zone pour se rafraîchir où tout le monde aurait pied sans avoir des dépenses supplémentaires, parce que vous allez me dire, il faut le surveiller, mais, au moins, un endroit comme ça qui serait un peu plus sécurisé parce que, de toute façon, les gens se baigneront, surtout quand il fait plus de 35°. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Alors, Monsieur TITOV, je vous rappelle plusieurs choses. La première, c'est que l'arrêté d'interdiction de 1970 est toujours en cours, donc on n'a pas le droit de se baigner aujourd'hui dans la Marne, uniquement dans les zones aménagées en conséquence. Ça, c'est le cadre. Quand vous dites : à Champigny, on n'a pas de péniches, je vous rappelle que l'on a deux rives à Champigny. On a la rive sud et on a la rive nord. Dans la rive nord, du côté du nord de la Ville, en face du pont de Nogent, je peux vous assurer qu'il y a des péniches en nombre, donc le risque, il existe sur notre commune. Alors oui, la baignade reste interdite. Elle a nécessité, quand on l'autorise, ce qui sera le cas sur le bassin que nous avons prévu, d'être encadrée, et c'est une obligation. Donc nous avons fait une intervention avec un scaphandrier, nous avons fait nettoyer l'ensemble de la zone en question, donc nous aurons, effectivement, cela répondra peut-être à votre demande, une petite zone de baignade, et pas une grande zone de baignade, comme cela a pu être fait dans certaines communes. Nous avons fait ce choix parce que, comme vous l'avez dit d'ailleurs, on espère, peut-être qu'il faut qu'on fasse un vœu, en espérant que ce ne soit

pas un vœu pieux, qu'il n'y ait pas des orages importants, parce que, si c'est comme l'année dernière, au moment des JO, on aura un petit peu de mal à pouvoir pratiquer la baignade en Marne. Je vous rappelle qu'il y a aussi la nécessité de faire des contrôles qui sont très encadrés à la fois par l'ARS, par le syndicat Marne Vive, par la commune et qu'il y aura des contrôles très exigeants de la part de la Préfecture. Quand je dis la Préfecture, c'est celle du Département, mais aussi celle de la Région qui sont particulièrement attentives sur ce sujet. Donc on ne peut pas dire : on va faire un petit bassin et puis on laisse les gens faire ce qu'ils veulent. Non, ce serait là, particulièrement irresponsable, et d'ailleurs, cela engagerait la responsabilité du Maire qui le ferait, à Champigny ou ailleurs. Donc nous avons fait le choix d'ouvrir une zone de baignade à des coûts raisonnables et, quand j'entends les critiques de certains dire que l'on aurait dû faire beaucoup plus, je pense notamment à certains élus communistes ou ex-communistes, puisqu'ils ont été battus, qui nous font des leçons en la matière, je leur rappellerai que peu de choses avaient été bien engagées dans ce domaine-là. Et d'ailleurs, si on prend le T12, réellement peu de choses ont été faites, il n'y a pas une seule zone de baignade dans le T12 alors que tout aurait pu être prêt si cela avait été traité comme dans le T10. Donc, dans le T10, on a fait le nécessaire avec le Territoire. Il y a eu un gros travail sur l'assainissement pour être au rendez-vous des Jeux ; c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir une zone de baignade. Conformément à ce que l'on a défini avec l'équipe municipale, on a préféré être sur une petite zone de baignade que sur une zone, comme c'est fait sur la commune de Joinville ou Maisons-Alfort où l'on a des zones de baignade qui sont des investissements de 4 M ou 3,5 M selon les deux zones, ce qui est extrêmement lourd au regard des investissements. Alors, pour Maisons-Alfort et Joinville, ils peuvent se le permettre, puisque ce sont des villes qui sont gérées, et bien gérées depuis de nombreuses années. Pour nous, qui sommes dans une phase de rattrapage que j'ai déjà évoquée, que ce soit sur les écoles, les médiathèques, les équipements sportifs, il ne nous semblait pas pertinent d'aller mettre 4 M dans une baignade pour une quinzaine de jours, ou même un mois, mais d'offrir au moins cette possibilité-là aux Campinois ; d'ailleurs vous aurez noté que ce sera une baignade gratuite à la différence de certaines Villes qui font payer entre 3 et 8 €. Donc je crois que c'est une belle avancée. On aura cette phase un peu d'expérimentation sur ce retour à la baignade puisque les conditions, bien évidemment, ont changé depuis 1970, et donc on tirera un bilan pour faire évoluer. Alors c'est tout l'objet de cette délibération, c'est l'étude des profils pour voir ce que l'on fera à l'avenir dans le cadre de ce groupement de commandes, voir comment on peut faire évoluer ce qui, pour l'instant, sera un aménagement léger par rapport à ce qui est fait ailleurs. Voilà, j'ai répondu à la fois à votre interrogation par rapport à la délibération et à votre question diverse que vous souhaitiez poser. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Qui est pour ? Eh bien voilà : tous pour la baignade ! Donc nous irons tous à l'eau. Point numéro 23, donc, Christine ARRON pour les tarifs du dispositif sport santé. »

A l'unanimité

23) Tarifs des activités du dispositif « Sport santé dans ma ville » de la Maison sport santé (« sport santé bien-être » et « sport sur ordonnance ») 2025 2026

Mme ARRON

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Cette délibération concerne les tarifs des activités du dispositif “Sport santé bien-être dans ma ville » de la Maison sport santé 2025-2026. Actuellement, les activités du dispositif “Sport santé dans ma ville » de la Maison sport santé se déclinent de la manière suivante : le “sport santé bien-être » et le “sport sur ordonnance ». L’actuel dispositif “Sport santé dans ma ville » est actuellement gratuit pour les Campinois et payant pour les non-Campinois sur la base du tarif de musculation des activités sportives municipales adultes et seniors 2024-2026. Pour la nouvelle saison 2025-2026, il est proposé de créer des tarifs spécifiques au dispositif “Sport santé dans ma ville ». Cette évolution se justifie au regard de la qualité de la prestation proposée et du coût porté par la Ville, de la volonté de développer les actions de la Maison sport santé et de maintenir leur accessibilité au plus grand nombre, d’harmoniser les tarifs de la MSS avec ceux des autres activités sportives municipales, et des tarifs qui peuvent être pratiqués dans les Maisons sport santé d’autres collectivités. Les recettes prévisionnelles générées grâce à la nouvelle tarification mise en place en 2025 et 2026 sont estimées à 4500 €. Pour la saison 2025-2026, il est également prévu de définir les modalités d’inscription, de définir les conditions de remboursement et, sur le tableau suivant, nous avons un récapitulatif des nouvelles propositions de tarification.

L’avis des commissions

Avis favorable à l’unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu’il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, ce sont juste des questions de compréhension puisque, si j’ai bien compris, jusqu’à présent, les Campinois ne payaient pas, et là, a priori, ils vont être amenés à payer sur certaines prestations, a priori plutôt les prestations [...] alors oui, il y a aussi, quand vous dites, “tout public campinois 70 € », ça veut dire que c’est quelqu’un qui, a priori, ne serait pas passé par la MDP ou le CMS et qui ne bénéficierait pas, du coup, de la gratuité. C’est ça que ça veut dire ? C’est-à-dire que l’on essaie de favoriser le passage gratuit par la MDP ou le CMS pour pouvoir bénéficier de certaines prestations ? »

Mme ARRON

« Oui, ce sont des prestations complémentaires puisque, de toute façon, les tarifs étaient quand même payants pour les Campinois à l’année. Je ne l’ai pas dit, mais, au début, les tarifs actuels 2024-2025 étaient gratuits pour les Campinois, 68 € à l’année sur les 2 sessions de 16 séances, donc tout n’est pas gratuit. Il y a une part des prestations qui sont payantes quand même sur les anciens tarifs. Donc vous avez le bilan initial qui est gratuit dans la maison sport santé, en partenariat avec la MTP puisque l’on est subventionné, là, c’est gratuit, mais quand ce n’est pas subventionné, c’est payant. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 24, programme des classes transplantées, Alain CHATAUD. »

A l'unanimité

24) Programmation des classes transplantées pour l'année scolaire 2025-2026

M. CHATAUD

« Bonjour à tous, programmation des classes transplantées pour l'année scolaire 2025-2026. Sur l'année scolaire 2024-2025, 28 classes transplantées ont été actées par le Conseil municipal et ont été réalisées, ou sont en cours pour les dernières, qui ont bénéficié à 593 enfants. Pour l'année 2025-2026, il est proposé, forts de cette dynamique, d'organiser le départ de 28 classes transplantées avec 2 classes de 14 jours et 26 classes de 10 jours. Elles se dérouleront sur les 3 centres de vacances municipaux et permettront le départ d'environ 650 enfants. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} et de la 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 25, le programme des séjours vacances, Saphir AKKOUCHE. »

A l'unanimité

25) Programmation des séjours vacances 8-15 ans hiver 2026

M. AKKOUCHE

« Bonsoir à toutes et à tous. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le programme d'hiver 2026 pour les séjours vacances des 8-15 ans. Il est envisagé d'envoyer 36 classes pour les congés scolaires d'hiver de février 2026 sur le centre municipal de Flumet dans la station de Saint-Nicolas-La-Chapelle en Haute-Savoie. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Eh bien, nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Donc, le point est adopté à l'unanimité. Moi, je me félicite que ce dispositif puisse prendre cours puisque, maintenant, le centre de Flumet est à nouveau pleinement opérationnel, lui qui avait été fermé à la suite des abandons progressifs en termes d'investissement sur ce bâtiment. Contrairement à ce que l'on peut entendre parfois, il y avait à la fois les crèches, il y avait à la fois les écoles, mais il y avait aussi les centres de vacances, dont on se gargarisait beaucoup, donc qui avait été frappé d'un

arrêté de fermeture, compte tenu de l'état catastrophique dans lequel on l'a trouvé. Point numéro 26, Isabelle CIPRIANO. »

A l'unanimité

26) Programmation des séjours de vacances en famille hiver 2026

Mme CIPRIANO

« Merci Monsieur le Maire. Programmation des séjours de vacances en famille pour l'hiver 2026. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 27, donc le CLS, Geneviève, CARPE. »

A l'unanimité

27) Le contrat local de santé (CLS) 94 Champigny-sur-Marne - coordination 2025

Mme CARPE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Afin de permettre à la Ville de Champigny de s'inscrire dans une démarche en faveur d'une santé globale, l'ARS a décidé de nous attribuer cette année la somme de 12 500 € au titre du financement du poste de coordination du CLS pour l'exercice 2025. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de financement au titre de la coordination du contrat local de santé pour l'année 2025 à intervenir entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France dans le cadre du fonds d'intervention régional et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférant. »

L'avis des commissions

Avis favorable des membres présents de la 1^{re} commission et de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 28, Aurore THIROUX pour la présentation du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité. »

A l'unanimité

28) Présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Mme THIROUX

« Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de vous donner rapidement quelques chiffres concernant ce rapport. Il faut savoir que, sur la Ville de Champigny, nous avons 8226 Campinois qui ont au moins un droit ouvert à la MDPH au 30 mars 2024, donc c'est une proportion qui est plutôt importante. Nous avons donc une CCA très active qui se réunit en séance plénière deux fois par an, qui est composée de 22 membres (associations, élus de la municipalité, bailleurs sociaux, usagers, acteurs économiques), une commission qui est très large et qui, à chaque séance, a une très bonne représentation. La commission communale d'accessibilité a donc décidé de travailler par le biais d'ateliers plus spécifiques en se concentrant sur des objectifs concrets, et donc de présenter un rapport annuel au Conseil municipal.

Sur 2024, on a eu deux ateliers qui se sont essentiellement concentrés sur l'accessibilité des locaux et des services de la médiathèque. En effet, au-delà des aspects réglementaires, on a eu une volonté forte de la Ville d'associer les utilisateurs tout au long du projet et, bien sûr, d'aller au-delà de ce qui était obligatoire. Donc il y a eu de nombreuses réunions de travail, quatre services de la Ville ont été représentés sur ces ateliers, et une dizaine de propositions transmises qui font l'objet d'une restitution.

On a également continué de permettre l'accessibilité, la poursuite des actions de mise en accessibilité des événements de la Ville, notamment Champigny plage, le passage de la flamme olympique, la Carnavalcade, le Salon de l'emploi et également la poursuite de la rédaction du *Guide des bonnes pratiques*.

Sur la voirie donc, on a achevé le PAVE, le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, on a continué le processus de mise aux normes de la signalétique lumineuse tricolore pour les feux, on a continué l'étude sur le schéma directeur des liaisons douces visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité, on a fait bien sûr une reprogrammation de reprises partielles de trottoirs et, dans les perspectives 2025, sur la voirie donc, on a maintenant un recensement des places PMR qui sera géré par les ASVP.

Concernant les bâtiments, on a un travail sur les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la résidence autonomie Talamoni.

Pour l'habitat, vous savez que l'on avait réalisé avec les bailleurs, même si certains bailleurs, que je ne citerai pas, avaient un petit peu traîné pour nous coter les logements en fonction du type de handicap, je voulais souligner que l'on avait 237 demandeurs de logements locatifs sociaux inscrits dans notre fichier communal, et dont au moins un membre de la famille est en situation de handicap ou de mobilité réduite, et nous avons permis cette année l'attribution de 4 logements adaptés qui ont été mis à disposition de la Ville et qui ont permis le relogement de 4 familles.

Sur le CCAS, un gros travail pour permettre l'accès au droit. On a instruit plus de 90 dossiers MDPH, dont 2 pour le renouvellement des enfants ; on a eu 19 demandes d'aide sociale à l'hébergement pour des personnes en situation de handicap ; on a eu également des actions concernant les aidants avec la halte relais France Alzheimer, bien sûr, le traditionnel café des aidants qui se réunit mensuellement, et aussi un cycle de 4 conférences soutenant les aidants. Pour les ressources humaines, pour information, je rappelle que le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est à 6 % selon l'obligation légale. Quand nous sommes arrivés à la Ville en 2020, le taux pour la Ville était de 4,67 et le taux pour le CCAS était de 2,24. En 2024 donc, le taux est passé à 7,43 pour la Ville et 7,27 pour le CCAS.

Nous avons également eu de nombreuses actions sur la formation des agents, avec un volet handicap qui est intégré à notre plan de formation pour accompagner au mieux les agents dans leur mission, et aussi pour l'accueil du public en situation de handicap.

Nous avons mis également en place le don de congés, et cette année, fin 2024, c'est 53 jours de dons de congés qui ont pu être donnés à 4 agents pour accompagner leurs enfants handicapés ou un proche en perte d'autonomie.

Nous allons continuer notre action sur le Duoday avec la quatrième participation, avec 9 duos accueillis, et nous allons donner également un accent particulier à l'accueil des stagiaires en situation de handicap.

Pour les événements festifs, on a essayé de travailler sur la possibilité de permettre l'accès au plus grand nombre aux événements de la Ville, notamment pour la Carnavalcade, où il y a eu vraiment un dispositif très particulier mis en place pour la possibilité de transporter les personnes qui souhaitaient venir, et qui avaient des difficultés à se déplacer avec, sur le parcours, une plateforme dédiée au handisport et, bien sûr, avec la présence parmi les 5 géants, d'un des géants qui était en situation de handicap lui-même.

Sur l'éducation et la petite enfance, dans les centres de loisirs, nous avons accueilli 50 enfants en situation de handicap. Pour les séjours vacances, nous avons accueilli 15 enfants nécessitant un accueil spécifique. Pour les classes transplantées, nous avons eu 20 PAI d'instruits, et on a favorisé 6 enfants participant au dispositif handi-vacances.

Pour la petite enfance, nous avons accueilli 8 enfants en situation de handicap et 33 avec un PAI.

Je voulais vous parler d'un dernier élément, un projet qui a commencé à être pensé en 2024 : c'est le fait de passer une convention, enfin l'ensemble d'une démarche partagée pour la création d'une charte Ville handicap fondée sur les besoins réels des personnes concernées. Et pour information, nous avons eu d'ailleurs ce matin dans cette salle notre première réunion de lancement avec les partenaires, et on a senti un véritable enthousiasme et une motivation de l'ensemble de nos partenaires. La MDPH est venue, France Travail était là, l'Éducation nationale était également présente ainsi que tous nos partenaires institutionnels. Voilà.

Monsieur le Maire

« Merci. Vous voyez qu'il y a eu quand même un gros travail qui a été fait que retrace ce bilan. Et puis tous les éléments autour du travail partenarial qui se fait de façon assez régulière, y compris dans le partage d'expérience avec les différentes villes, puisque, maintenant, nous avons un forum intercommunal qui est devenu extrêmement fort, qui a commencé à Villiers, qui s'est poursuivi avec Le Plessis et puis Champigny, où Saint-Maur nous a rejoints. Et donc, il y a aussi ce travail en réseau qui est extrêmement précieux, et cette réunion de ce matin autour de la charte du handicap est une belle étape, qui consacre le travail qui a été fait depuis maintenant plus de 3 ans sur ces sujets, qui ont été un peu mis de côté. Donc je voudrais féliciter Aurore THIROUX et puis tous ceux qui ont travaillé parce que, au fond, c'est un travail très... vous l'avez vu par les différents secteurs, c'est un travail extrêmement collégial. Alors on essaie de mobiliser tout le monde, et les chiffres parlent d'eux-mêmes. C'est un peu comme pour le budget ou les questions de désendettement, quand on passe de 4,7 à 7,5, c'est probant. Mais, derrière les chiffres, il y a des parcours individuels, et c'est ça qui est extrêmement important et qui nous fait avancer sur ces questions. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, merci Madame la première adjointe. Sur les dossiers MDPH, faites-vous le bilan des enfants qui n'ont pas eu, pas trouvé de scolarité ou d'établissement approprié, que ce soit, selon leur âge, dans notre ville ou sur le département ? Et si c'est le cas, moi, il me semble qu'il y en avait, comment faites-vous pour les accompagner pendant le moment où ils ne trouvent pas de classe ? Merci. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Madame THIROUX. Effectivement, le travail qui a été réalisé est un travail remarquable, à la fois sur le dossier lui-même et en tout cas toutes les actions qui sont menées. Toujours le même regret : qu'il n'y ait aucun chiffrage parce que, derrière tout le listing des actions, on ne voit pas la valorisation financière de tout ce travail-là. Et puis peut-être quelque part quand même un petit manque d'ambition puisque... »

(Rire sonore d'un élu)

M. MAILLER

« Si je peux me permettre de finir... »

Monsieur le Maire

« Non, on vous écoute, Monsieur MAILLER, poursuivez, poursuivez, mais vous savez que vous nous faites parfois rire, mais on vous écoute. »

M. MAILLER

« Vous parliez de respect, vous pourriez rappeler à l'ordre... »

Monsieur le Maire

« Non, non, je ne rappelle personne à l'ordre, je vous permets de poursuivre. Allez-y. »

M. MAILLER

« Pourquoi je parle peut-être d'un petit manque d'ambition ? Parce que, a priori, dans le cadre du PAVE, le budget est de 100 000 €. Or les besoins qui ont été évalués, donc j'espère qu'à l'avenir ça bougera, c'est 4,5 M€. Et donc s'il y a 100 000 €, ça voudrait dire 45 ans pour réaliser la totalité ; d'ici là, il y aura certainement d'autres besoins. Donc j'attends peut-être l'enclenchement d'une accélération pour les années suivantes... »

Monsieur le Maire

« Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Bonsoir, merci. Effectivement, merci pour ce rapport et cette présentation, Madame THIROUX. Vous avez donné donc le chiffre de départ qui est dans le rapport : 8226 à la MDPH, et je regardais sur la page 5 pour avoir le détail des 8000, mais moi, j'arrive à 6000 et quelques quand on fait le total. Du coup, ma question, c'était de savoir la catégorie adultes, enfants, etc. J'ai vu qu'il y avait la part des enfants du niveau 5^e, donc effectivement, cela rejoint la question de l'intégration posée par mon collègue, Monsieur TITOV, sur leur intégration à l'école. Si vous avez des chiffres par rapport à cela, combien sont scolarisés, non scolarisés, en attente de solution ? Et je rejoins complètement sur la valorisation chiffrée de ce travail. Et vous avez

parlé d'une proportion importante, est-ce que vous avez une comparaison au niveau départemental des autres villes du Territoire pour se situer parce que vous avez parlé d'une proportion importante ? Effectivement, 8000, c'est un chiffre non négligeable, mais, à l'échelle des autres villes, qu'est-ce que ça veut dire ? Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Oui, alors pour répondre à la question de Monsieur TITOV, oui, effectivement, il existe toujours des enfants que l'on appelle « sans solution », qui ne sont malheureusement scolarisés qu'une ou deux heures par jour, ou même moins pour certains, et qui sont pour la plupart du temps au domicile des parents, ce qui, en plus, génère des difficultés parce que cela veut dire que c'est un papa ou une maman qui ne peut pas aller au travail. Donc ça, c'est vraiment quelque chose qui est très compliqué. Malheureusement, à la Ville de Champigny, on n'a pas de baguette magique, en tous les cas pour leur trouver une solution, mais on développe en tous les cas toutes les possibilités qui nous sont offertes en travaillant notamment avec nos partenaires. On a maintenant un référent MDPH dans nos murs, en tout cas un contact physique et direct avec la MDPH, avec la possibilité de faire appel à eux justement quand il y a des familles qui sont en grande difficulté. Alors je ne dis pas que tous trouvent une solution définitive, parce que le problème, il est là souvent, c'est qu'il y a très peu d'ouvertures d'IME, donc les places, c'est de plus en plus compliqué pour en avoir. Heureusement, la MDPH est quand même très active, elle permet de trouver des solutions, certes temporaires, mais au moins des solutions qui permettent un peu de soulager les familles et de leur permettre de se poser un petit peu. Mais c'est vrai que c'est un sujet, et un sujet qui est compliqué et, malheureusement, qui ne dépend pas que de nous. En tous les cas, on essaie d'être le plus facilitateur possible.

Alors, pour les chiffres, Madame KEITA, c'est vrai que, dans les écoles, je ne sais pas, parce que là, on est sur les chiffres vraiment de l'Éducation nationale. Donc l'Éducation nationale, c'est un peu comme l'armée, c'est vrai que ce n'est pas très transparent. Donc je ne peux pas vous dire, je ne connais pas les chiffres, en tous les cas, d'enfants scolarisés sur la Ville. Peut-être que mon collègue, Monsieur CHATAUD, pourra nous renseigner, en tout cas peut-être a-t-il quelques informations. Mais moi, je ne peux pas vous dire précisément le nombre d'enfants scolarisés. Simplement, ce que je peux vous dire à un moment, c'est qu'il y a 1211 bénéficiaires de l'allocation éducation enfant handicapé, donc on a un peu une idée du nombre d'enfants qui existent sur la Ville qui, eux aussi, ont ouvert un droit à la MDPH. Mais je ne vais pas avoir beaucoup plus de précisions sur les chiffres, en tous les cas ceux qui relèvent de l'Éducation nationale. Après, est-ce que c'est beaucoup 8226 ? Ce qu'il faut faire, c'est le rapport de 8226 avec notre nombre d'habitants. Actuellement, sur 2024, on avait 77 883 habitants. Donc, effectivement, tout est relatif dans ces chiffres. Je ne vais pas vous dire, parce qu'il faudrait analyser finement les chiffres, que l'on n'est pas dans les Villes qui ont le moins de personnes en situation de handicap, on est dans des proportions qui sont quand même importantes à Champigny. C'est vrai.

Et la question de Monsieur MAILLER, je ne sais plus ce qu'il me disait : 4 M. »

Monsieur le Maire

« 45 ans... Je peux répondre si tu veux. Sur ces questions d'investissement par rapport à l'adaptation des bâtiments, oui, les chiffres peuvent paraître extrêmement forts, mais ils n'ont pas beaucoup évolué par rapport à ce qui existait il y a encore 5 ou 10 ans, si ce n'est que, compte tenu du plan d'investissement que l'on a notamment sur les établissements culturels, sportifs ou scolaires, eh bien on avancera beaucoup plus vite dans les prochaines années. Les choses sont enclenchées, et puis, vous l'avez remarqué puisque vous fréquentez certaines structures sportives que nous avons adaptées, par exemple, je pense à Delaune qui, aujourd'hui, dispose d'une rampe, ce qui n'était pas le cas auparavant. Enfin voilà. On avance sur ces sujets-là, mais c'est vrai que l'on a déjà évoqué ce soir un bâti qui est quand même extrêmement ancien. Tu veux ajouter quelque chose ? »

Mme THIROUX

« Oui si je peux me permettre juste de rajouter quelque chose : c'est le bilan aussi que l'on a repris, parce que je vous rappelle quand même que cette commission communale d'accessibilité, sur l'ancienne mandature, ne s'est tenue qu'une seule fois et n'a émis qu'un seul rapport, effectivement un rapport très complet qui recense le montant des travaux nécessaires pour que la totalité de la Ville soit accessible. C'est bien, ça a été recensé, mais il y a eu zéro avancée, donc en fait, c'est quand même des années et des années de rattrapage que l'on doit faire aussi sur ces sujets-là. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle que la loi d'État de 2005 devait être mise pleinement en application en 2015. Donc, vous voyez, faire un bilan déjà en 2017, il y avait déjà beaucoup de retard. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, donc il n'y a pas de vote, puisque c'est une prise d'acte. En tout cas, je remercie tous ceux qui se mobilisent pour cette cause. Point numéro 29, Léon NGANDÉ. »

Prend acte du rapport annuel

29) Modalités de répartition de la nouvelle dotation exceptionnelle attribuée aux communes pour la mise en œuvre d'une prime des personnels employés dans les centres de santé

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit des modalités de répartition de la nouvelle dotation exceptionnelle attribuée aux communes pour la mise en œuvre d'une prime des personnels employés dans les centres de santé. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 4^e commission.

Question posée lors de la séance de la 1^{re} commission... »

Monsieur le Maire

« La réponse a déjà été donnée en commission. Est-ce qu'il y a des interventions ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Quelle question a été posée en commission ? s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Eh bien Monsieur SY a posé une question, et la réponse a été formulée en commission. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« C'est plus comme avant, à l'oral ? »

Monsieur le Maire

« À partir du moment où la réponse a été apportée en commission, il n'y a pas lieu de reprendre la même question, la même réponse. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Mais nous, on ne la connaît pas. »

Monsieur le Maire

« Si Monsieur SY a posé la question, il connaît la réponse. Enfin il vous la transmettra, je pense que vous arrivez à dialoguer. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Mais il n'y a pas que moi. »

Monsieur le Maire

« Bon, est-ce qu'il y a des questions ou des demandes particulières sur ce rapport ? Non ? Donc on passe au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Vous êtes pour ? Vous vous abstenez ? vous faites quoi ?

Une élue

« Il y avait débat, là. »

Monsieur le Maire

« Il y avait débat. Bon alors, je reprends : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Parfait. Point numéro 30, Wilfrid BASTIN. »

A l'unanimité

30) Renouvellement du dispositif autorisant le recrutement d'apprentis au sein de la collectivité

M. BASTIN

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous de nouveau. L'objet de cette délibération est le renouvellement du dispositif autorisant le recrutement d'apprentis au sein de la collectivité. Alors, il est à noter que, depuis 2020, la Ville de Champigny-sur-Marne a mis en place une politique volontariste en faveur de l'apprentissage. Une délibération du 3 février 2021 validée par avis favorable du CT du 24 novembre 2020, encadre cette initiative, limitant à ce jour le

recrutement à 4 apprentis par an, hors dispositifs spécifiques au CCAS. Depuis son lancement 18 apprentis (6 femmes et 12 hommes) ont été recrutés au sein des directions. Donc, on renouvelle ce dispositif.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé, Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

“Merci. Est-ce qu’il y a des interventions ? Il n’y en a pas. On passe au vote : est-ce qu’il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l’unanimité, je vous remercie. Point numéro 31, Aurore THIROUX. »

A l'unanimité

31) Délibération portant mise en place du dispositif des tickets restaurant

Mme THIROUX

“Merci Monsieur le Maire. Donc, cette délibération concerne la mise en place du dispositif des tickets restaurant. En effet, actuellement, la mairie de Champigny offre à ses salariés la possibilité d’une prise en charge sur un frigo connecté, qui s’appelle Foodles et sur un restaurant interentreprises du Plateau. Le montant actuel de cette prise en charge est de 5 €. L’idée, c’est donc de passer à un projet de tickets restaurant avec un public visé : tous les publics ayant au moins 5 heures de travail quotidien continu et une ancienneté de 3 mois. La valeur faciale du ticket sera de 10 €, et la participation de l’employeur serait donc de 55 %, c’est-à-dire qu’elle passerait de 5 à 5,50 €. Donc, une attribution de 17 Titres restaurant par mois devrait être donnée avec, bien évidemment, des régularisations en fonction des jours de présence. Je rappelle bien sûr que le recours au ticket restaurant est un dispositif facultatif, qu’il a bien sûr des bénéfices pour la collectivité, comme l’attractivité et la fidélisation, l’équité de traitement, la reconnaissance de la présence, la souplesse budgétaire et la simplicité administrative notamment.

C’est un appel d’offres qui devra être lancé, ce qui explique pourquoi la mise en place ne pourra se faire qu’au 1^{er} décembre 2025.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des personnes présentes de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

“Merci. Est-ce qu’il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

“Oui, merci Monsieur le Maire, merci Madame THIROUX. Forcément, alors c’est très bien pour les employés, mais on se demande pourquoi maintenant. Pourquoi pas avant ? Et là, du coup, ce sera là, en décembre, donc vraiment à quelques mois de la fin du mandat, donc forcément, on se demande : ne serait-ce pas un coup politique ?»

(Brouhaha)

Monsieur le Maire

“Eh bien, on vous répondra ensuite. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

“Concernant les tickets restaurant, est-ce que, avant de les mettre en place, vous avez interrogé les agents pour savoir s'ils étaient intéressés ?»

Monsieur le Maire

“Approchez-vous du micro, Monsieur MAILLER, que l'on ait le plaisir de vous entendre.»

M. MAILLER

“Pourquoi avez-vous choisi 5 € ? Pourquoi je pose cette question ? Parce que, a priori, si je me souviens bien, sur le ticket resto on est exonéré jusqu'à 7,56 - 7,58 €, quelque chose comme ça. Pourquoi je dis ça ? Parce que, en gros, si le titre du ticket, c'est 10 €, ça veut dire qu'en fait, vous poussez les gens à aller manger dans de la restauration rapide parce que, alentour, le prix du repas est bien supérieur à 10 €. Pourquoi ne pas aller jusqu'à 7,56 € ? Oui, est-ce que les apprentis et les stagiaires en bénéficieront aussi ou simplement les titulaires, et particulièrement les contractuels ?»

Monsieur le Maire

“Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

“Ma question, c'était sur les stagiaires de plus de 3 mois, j'imagine, parce que, dans la note, il y a écrit 'les stagiaires de plus de 3'. Je pense que c'est 3 mois. »

Mme THIROUX (*hors micro*)

“Oui, oui. »

Mme KEITA-GASSAMA

“J'avais une question : pourquoi parle-t-on en termes de temps de travail quotidien et pas hebdomadaire ? Et pourquoi le choix de 5 heures ? Ça voudrait dire qu'une personne à temps partiel, un demi-poste, ne pourrait pas en bénéficier ? Comme on parle de travail quotidien, voilà, si vous pouvez m'éclaircir là-dessus, merci. »

Monsieur le Maire

“Merci. Est-ce qu'il y a une autre question ? Monsieur MAILLER, complémentaire. »

M. MAILLER

“Quand je parlais de stagiaires, en fait, je pensais aux stagiaires de 3^e et de 2nde puisque maintenant les stages vont avoir lieu. Alors est-ce qu'ils en bénéficieront puisqu'ils restent moins de 3 mois ?»

Monsieur le Maire

“Vous avez vous-même fourni la réponse, je crois. Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

Sur la question : y a-t-il eu consultation du personnel ? Non, il n'y a pas eu consultation du personnel ; par contre, il y a eu consultation du CST, et le CST a donné un avis — je me permets de le dire parce que je sais que vous allez me poser la question — un avis favorable à l'unanimité du collège représentant du personnel, c'est-à-dire que les trois syndicats ont voté favorablement pour cette mesure. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultation ? Parce que ce n'est pas un dispositif qui est obligatoire, donc il faut bien comprendre que chaque agent aura le choix ou pas de dire qu'il veut entrer dans ce dispositif. Et cela me permet de pivoter sur votre deuxième question, qui est le montant. Ce qu'il faut savoir, c'est que le montant des tickets resto, même si vous avez 5,50 € qui sont pris en charge par l'employeur, si la valeur faciale du ticket restaurant est de 10 €, mensuellement, on va retirer 17 fois 4,50 € sur la fiche de paye des agents. Donc, pour des agents qui ont déjà constitué leur budget, ça peut être une difficulté de se retrouver avec du cash en moins en début de mois. Donc, en fait, comme c'est quand même un projet que nous travaillons depuis déjà quelques années, d'ailleurs, depuis la première année, nous avons eu l'occasion déjà de rencontrer les grands distributeurs de chèques déjeuner, et eux, ce qu'ils nous ont dit, c'est que, pour démarrer, il ne faut pas mettre le ticket restaurant trop haut, justement pour éviter cet effet. Et, a priori, ils nous expliquaient que, même si le dispositif paraît très attrayant, on aura quand même une partie des agents sur la première année, et un peu moins les années suivantes, qui ne souhaiteront pas forcément rentrer dans ce dispositif. Donc, plus la valeur faciale du titre restaurant est importante, et plus le pourcentage de non-adhésions des agents va augmenter. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

[...]

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, appuyez sur le bouton si vous voulez qu'on vous entende. »

M. MAILLER

« On ne peut pas imaginer, par exemple, comme pour les Chèques vacances, deux niveaux ? J'entends ce que vous dites, c'est parfaitement légitime. Mais, pour ceux qui le voudraient, d'avoir un niveau à 5 et un niveau à 7,5 ? »

Mme THIROUX

« Alors, on va déjà commencer par des chèques déjeuner. Je pense que c'est quand même déjà une très bonne formule. Après, vous nous demandiez pourquoi le montant en tout cas n'était pas au maximum. Il y a une loi qui est nationale pour laquelle on a des obligations, et donc c'est vrai que c'est important de pouvoir la respecter. Sur les stagiaires apprentis, mais je pense que vous aviez fait un peu déjà votre chemin, en fait, on a mis une ancienneté de 3 mois. C'est surtout pour le problème de gestion de ce ticket resto parce que ça veut dire techniquement, vous savez qu'en collectivité, les trains de paye se font quand même très tôt, et on ne souhaiterait pas, en tous les cas sur des petits contrats, avoir à aller redemander des sommes d'argent par le biais de la trésorerie a posteriori, ce qui ne serait pas très correct et nécessiterait un travail assez considérable de traitement. Donc c'est pour cela qu'on a mis ces 3 mois, pour être au plus confortables. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« En fait, j'avais posé la question : pourquoi maintenant, et ça aurait pu être fait il y a deux ans, trois ans, puisque c'était votre idée. Et j'en profite pour compléter : il me semble qu'à une époque, on pouvait faire ses courses aussi avec, et maintenant, on ne peut plus du tout. Est-ce que vous confirmez ? Il me semble aussi que ce ne sont plus des tickets papier, mais c'est dématérialisé. Et là-dessus, il y a un côté négatif parce que, quand c'était en papier, on pouvait éventuellement le donner à quelqu'un. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais enfin, ce n'est pas la loi. Donc, il faut quand même que l'on soit dans un cadre qui soit cohérent. Et le dispositif existe toujours effectivement pour le dépenser, mais dans des plafonds qui sont bien connus dans les magasins. Et donc, pour répondre à l'interrogation de Monsieur MAILLER, on pourrait mettre 10 €, on peut mettre 12 €, 13 € ou 7,56 €, oui, on pourrait faire toujours plus... Je rappelle que vous ne l'avez jamais fait pendant des années et des années. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je n'étais pas aux affaires. »

Monsieur le Maire

« Vous étiez aux affaires puisque vous étiez communiste. Ils vous ont sorti parce que vous étiez insupportable (*rires*), mais, au final, vous étiez communiste. Il faut assumer le bilan. Il faut être solidaire avec vos camarades et, en tout cas, vous étiez sur une liste commune au deuxième tour, donc il faut être solidaire de vos camarades et de ce qu'ils ont fait. Je crois que c'est important de le rappeler. En tout cas, rien n'a été fait sur ce domaine-là. Vous permettez ? Je suis en train de parler... C'est une avancée en tout cas qui est attendue. Et pour répondre à votre question sur la question du pouvoir d'achat que vous évoquez, c'est quand même un effort de 1,2 M€. Ça, c'est du pouvoir d'achat très concret. Maintenant, effectivement, Aurore THIROUX le rappelait, il n'y a rien d'obligatoire, et donc chacun pourra s'en saisir, chacun pourra l'utiliser comme bon lui semble. Alors, ça pourra continuer avec le système que l'on a mis en place de robot connecté au sein de l'hôtel de ville, ça pourra toujours être aussi le cas pour aller dans le restaurant du Plateau, mais ce sera aussi le cas pour aller au Monoprix qui vient d'ouvrir ou dans d'autres commerces. C'est aussi une liberté ce ticket restaurant. Moi, je crois que c'est une bonne chose. Et pourquoi on le fait dans cette temporalité-là ? Vous dites que c'est un peu opportuniste, Monsieur TITOV. Nous, il n'y a rien d'opportuniste, il y a juste une suite de mesures que l'on a prises depuis que l'on est élus : la refonte du régime indemnitaire, la prime du pouvoir d'achat, le CIA, et maintenant les tickets restaurant. Je vous rappelle que c'était dans notre programme municipal, écrit noir sur blanc, donc on met en œuvre notre programme municipal. Alors je comprends que cela choque certains, parce qu'ils n'étaient pas habitués à mettre en œuvre ce qu'ils avaient écrit... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Super... »

Monsieur le Maire

« Nous, c'est ce que nous faisons, donc voilà. Après, on vous a expliqué les contraintes : pourquoi le 1^{er} décembre ? Tout simplement parce que ça reste un marché public et que l'on est tenu, bien évidemment, de faire une consultation. Et donc, s'il n'y a pas d'infructuosité de ce marché public, il pourra se mettre en œuvre au 1^{er} décembre, ce que j'espère. Voilà. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va pouvoir passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Eh bien voilà : unanimité, c'est très bien. Point suivant, point 32 Jacqueline BENAHMED. »

A l'unanimité**32) Attribution d'une subvention de 783,67 € en faveur de l'association Faune Alfort****Mme BENAHMED**

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Par cette délibération, il est demandé d'accorder une subvention de 783,67 €, c'est-à-dire un centime par habitant à destination de l'association Faune Alfort.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, alors je suis très surpris de cette proposition de délibération pour deux raisons : la première, c'est qu'elle ne respecte pas les délais légaux, puisque je vous rappelle que le délai, c'est 5 jours francs, et pas la veille du Conseil municipal. D'autant plus qu'elle va pour attribuer une subvention.

La deuxième, Madame BENAHMED, je suis assez surpris que vous proposiez ce type de délibération, parce qu'il me semble que la commune aide, peut-être pas suffisamment à mon sens, une association locale BooGlaw, et là, en fait, vous nous proposez finalement d'aller donner de l'argent à une autre association qui n'est, a priori, pas campinoise, je pense. A priori, Alfort, je pense que ça doit être à Maisons-Alfort probablement. Donc je suis un petit peu gêné que vous nous fassiez un discours sur le soutien à l'association BooGlaw, qui a quand même un peu de mal à fonctionner. Et peut-être qu'il faudrait envisager de leur donner d'autres locaux, d'autres terrains, pas cette fois-ci des taudis, pour leur permettre de fonctionner. Donc, moi déjà, je pense que cette délibération, vous pouvez la passer au Conseil municipal du mois de la rentrée, parce que l'on n'est pas dans la légalité et, en plus, je m'interroge sérieusement sur cette délibération qui ne va pas soutenir une association que, semble-t-il, vous soutenez, ou alors je ne comprends pas. Il y a un côté schizophrène : on a une association locale que l'on est censé aider, et là on va en chercher une à l'extérieur, alors qu'a priori, d'après ce que vous nous aviez présenté, l'association BooGlaw est parfaitement en mesure de le faire, notamment si on lui donne les espaces suffisants pour le faire. »

Monsieur le Maire

« Il y a d'autres questions. C'était Monsieur SY qui avait levé la main, et donc ensuite Madame CAPORAL. »

M. SY

« En complément de ce qu'a dit mon collègue... »

Monsieur le Maire

« Si vous voulez bien parler dans le micro pour que l'on vous entende. »

M. SY

« En complément des questions de mon collègue, j'aurai trois questions complémentaires : on parle de 700 animaux qui sont pris en charge, j'aimerais savoir quel est majoritairement le type d'animaux concernés. On parle également de soins, j'aimerais savoir quel type de soins précis. Et, dernière chose, les animaux qui viennent de la commune de Champigny, comment ces animaux sont transportés jusqu'à Maisons-Alfort où ils sont pris en charge durant les soins ? »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je ne voudrais pas prendre la place de Madame BENAHMED, qui va certainement répondre là-dessus, il ne s'agit pas du tout du même type d'association puisque, dans un cas, il s'agit d'animaux sauvages et, dans l'autre, il s'agit d'animaux domestiques. Donc voilà. C'est la contribution à l'école vétérinaire et aux soins aux animaux qui ont eu des accidents qu'il faut soigner, d'après ce que j'ai compris. Peut-être que Madame BENAHMED va donner plus d'informations. »

Mme BENAHMED

« Absolument. Maisons-Alfort prend en charge les animaux blessés qui appartiennent à la faune sauvage, et ces animaux campinois ont été soignés là-bas. Donc, il n'y a pas de contre-indication entre aider l'association BooGlaw par une subvention qui a été passée de l'ordre de 3000 € d'une part et, d'autre part, de contribuer aux soins qui sont donnés aux animaux campinois. Les soins sont estimés par animal à 60 €. Et d'autre part, Faune Alfort intervient aussi dans nos événements et contribue à faire connaître la faune sauvage et savoir comment protéger ces animaux. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Si je peux me permettre, vous n'avez pas répondu à ma question sur les conditions de transport. Comment ou par qui sont transportés ces animaux ? »

Mme BENAHMED

« Donc, ce sont les particuliers qui trouvent un animal sauvage qui vont directement le porter à Faune Alfort. Moi-même j'ai été sollicitée pour emmener pigeons, hérissons, majoritairement. Il y a aussi quelques cas de cygnes et des oiseaux qui appartiennent également à la faune sauvage.

Monsieur le Maire

« En tout cas, on a besoin de traiter ces animaux et d'avoir une structure pour le faire. Et c'est vrai que Faune Alfort est tout à fait adaptée. Ils étaient d'ailleurs partenaires, il y a aussi un travail de partenariat qui se fait dans le cadre de la Journée de l'animal en Ville, des conférences aussi. Donc c'est un travail de fond qui est fait avec Faune Alfort. Certes, ils ne sont pas sur la commune, mais ils s'occupent d'animaux qui sont sur la commune. Donc, si l'on n'avait aucun animal concerné sur la commune, on n'aurait pas fait de financement. Et puis, Monsieur MAILLER, vous ferez ce que vous voulez. Si vous voulez attaquer cette délibération parce que c'était un peu juste dans les délais, mais enfin, ce n'est qu'une contribution d'un centime par habitant pour une cause que, semble-t-il, vous avez l'air de soutenir... Donc après, vous ferez comme vous l'entendez. En tout cas, moi, je vais vous proposer de passer au vote. Vous voulez ajouter un mot ? »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, je sais bien que vous aimez bien ne pas respecter les règles du jeu, mais là, on est sur une délibération qui est relativement importante. Importante oui, pour la structure qui devra en bénéficier. Ça fait un petit moment que vous nous envoyez régulièrement des points à l'ordre du jour le jour même du Conseil. Je vous rappelle que l'on est encore dans un État de droit. Je sais bien que votre ami, Monsieur RETAILLEAU, a priori, ne considère pas l'État de droit comme étant quelque chose d'immuable. Mais voilà, c'est un peu de respect aussi pour nous, quand on doit découvrir des documents. Et encore vous nous avez envoyé sur l'enquête parcellaire un document quelques jours avant. Je vous rappelle que c'est 5 jours francs, et donc, au bout d'un moment, même si le point peut faire l'objet pour nous d'un vote sur le sujet, je pense qu'il faut nous respecter et respecter la loi. »

Monsieur le Maire

« On vous respecte et si je ne vous respectais pas, je ne vous donnerais pas autant la parole. Donc, il ne faut quand même pas exagérer. Est-ce que vous êtes d'accord sur le fait que l'on vote cette délibération ou pas, Monsieur MAILLER, puisque vous parliez de recours ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je parle avec mes collègues. »

Monsieur le Maire

« Est-ce que vous êtes d'accord pour le fait que l'on vote cette délibération ? Vous êtes d'accord sur le principe de la voter ? »

M. MAILLER

« Bien sûr. »

Monsieur le Maire

« Bien sûr, ben alors... On va passer au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Donc, deux abstentions, c'est noté. Point suivant, donc point numéro 33, un vœu, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

43 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIERE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3 abstentions,

Mme Pauline GUILLAUME, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

33) Vœu de la majorité municipale pour la paix, la protection des civils et la solidarité humanitaire

Mme THÉOPHILE

« Il s'agit du vœu de la majorité municipale pour la paix, la protection des civils et la solidarité humanitaire.

Vœu de solidarité et de paix face à la tragédie humanitaire qui frappe la population civile de Gaza, dont les premières victimes sont les enfants à la suite de l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre 2023. La commune de Champigny-sur-Marne, engagée de longue date pour la paix et l'amitié entre les peuples, souhaite exprimer à travers ce vœu son humanité commune, son attachement indéfectible à la paix, au respect du droit international humanitaire, à la protection de toutes les vies civiles sans distinction, et en particulier le droit des peuples palestiniens et israéliens à vivre enfin en paix. La commune souhaite également réaffirmer son soutien sans faille, dans la mesure de ses moyens, aux ONG intervenant sur le terrain dans un cadre strictement humanitaire. Elle propose ainsi d'attribuer une aide exceptionnelle de 2000 € à l'Unicef pour venir en aide à la population civile, notamment aux enfants de Gaza, fait appel au cessez-le-feu durable et à l'acheminement sans entraves de l'aide humanitaire, à la libération immédiate de tous les otages civils sans distinction, au respect du droit international. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, chers collègues, on aurait pu espérer, malgré les différences importantes quant aux solutions apportées pour mettre fin aux actes de guerre insupportables à Gaza, qu'un vœu commun soit voté par l'ensemble du Conseil municipal, mais Monsieur le Maire en a décidé autrement. Ce n'est pas la première fois que vous présentez un vœu de la majorité après que l'opposition en a déposé un. Cette façon de faire est navrante. Elle ne respecte pas le débat, pas plus que la place des groupes politiques au sein de ce Conseil municipal. Décidé autrement, car vous refusez, j'en suis sûr, vous allez refuser de voter le vœu de l'opposition. Voter contre sur un sujet d'une importance aussi capitale ne serait compris par personne.

Alors, vous proposez un vœu, que vous allez voter majoritairement, rendant le nôtre minoritaire. Quel sens du débat ! Ça ne vous honore pas. Face à cette tragédie humaine dans laquelle les dirigeants israéliens ajoutent la négation d'un peuple, les intentions d'humanisme ne suffisent pas. On ne peut plus détourner le regard, car ce qui est en cours est bien un génocide. Et c'est à partir de ce constat que l'on juge un vœu. Ce constat, c'est celui de la décision d'Israël de stopper l'arrivée de l'aide humanitaire pour, rappelons-le, deux millions de personnes. Les Gazaouis, un certain nombre meurent de faim sous nos yeux. Utiliser la famine comme arme de guerre et d'extermination d'un peuple, c'est le projet de Netanyahu. Une réalité que l'extrême droite, ici, en France, refuse de voir en criant aux fake news et en cherchant ainsi à faire taire toute voix de solidarité internationale. Ce sont des fake news lorsque les preuves s'accumulent quant aux flux d'armes provenant depuis la France depuis octobre 2023 ? Est-ce que les dockers de Fos-sur-Mer fantasment lorsqu'ils bloquent plusieurs tonnes d'équipement militaire ? Est-ce qu'un rapport de plusieurs ONG, confirmant de nouvelles révélations sur ce commerce des armes vers Israël, a été écrit par des hurluberlus ? De nombreuses sociétés européennes sont impliquées, et de l'argent public est destiné à des programmes de développement d'armement et de drones bénéficiant à l'armée israélienne. Cette coopération militaire est à rebours des décisions de la Cour internationale de justice qui, en janvier 2024, avait affirmé que tous les États avaient le devoir de faire tout ce qui était possible pour éviter un génocide. Je me félicite que la pression ait pu s'exercer auprès de notre gouvernement, qui a interdit l'accès au stand du Bourget à 9 exposants d'armement israélien, comme je me félicite, plus récemment, de la décision de la CGT Air France de Roissy, qui ne se fera pas aussi le maillon d'une chaîne de guerre. Il est donc urgent de décréter un embargo total sur les ventes et exportations d'armes. Un cessez-le-feu durable est urgent, ce qui permettrait aux Gazaouis de se nourrir et de se soigner, et bien sûr de ne plus succomber par les armes israéliennes. Mais pour relancer un processus de paix durable, ce qui est indispensable, c'est la reconnaissance de l'État palestinien par la France, dont la voix compte encore, et qui se rajouterait à la longue liste des États qui ont reconnu l'État palestinien. Je rappelle qu'à l'ONU, la Palestine est reconnue comme un État observateur membre de l'Unesco et de la Cour pénale internationale. La conférence internationale de l'ONU, qui a été reportée, est l'occasion, je l'espère fortement, pour la France de créer un événement puisque, d'après Monsieur MACRON lui-même, le moment venu est proche, d'autant que la création d'un État palestinien n'est pas nouvelle. Elle date du 29 novembre 1947 dans la résolution 181. La France, membre du Conseil de sécurité et du G8, pourrait entraîner dans son sillage de nombreux pays, et il y a urgence à reconnaître cet État, à mettre fin à l'occupation, car les Palestiniens sont confrontés à une menace pour leur existence elle-même. Et toute pression des opinions, y compris celle de notre Conseil municipal, est utile. J'en veux pour preuve, dans le passé bien sûr, les changements qui ont été opérés au Vietnam et en Afrique du Sud. Notre devise, vous la connaissez, est : liberté égalité fraternité. Appliquons-la aussi pour la Palestine. C'est pourquoi nous vous demandons que soient ajoutés dans votre vœu la reconnaissance par la France de l'État palestinien, la fin de la colonisation, et l'arrêt total des armes vers Israël. Dans ce cas-là, nous voterons, notre groupe en tous les cas, votera pour, sinon nous nous abstiendrons. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, je ne vais pas reprendre la première partie de l'argumentaire de mon collègue, mais quand même, franchement, on vous envoie un vœu que l'on a travaillé ensemble pour le rendre justement... parce qu'à chaque fois que nous vous proposons des vœux, vous trouvez toujours un subterfuge pour refuser, parce que c'est trop fort, parce que c'est trop ci. Là, en fait, vous venez encore une fois de montrer que vous devez avoir le dernier mot sur un sujet aussi important. Parce que pourquoi, sinon, vous reprendriez des pans entiers de ce que nous avons fait ? Ça n'a pas de sens ce que vous faites. La seule chose que vous avez retirée, je dirais quelques mots, vous avez enlevé un petit bout *« enfin sans entrer dans des considérations géopolitiques »*, mais vous avez gardé *« elle propose ainsi d'attribuer une aide exceptionnelle »*, *« la commune de Champigny, engagée de longue date pour la paix »* ça vous le reprenez, enfin ça n'a pas de sens. Ce que vous enlevez par contre, ce qui est quand même assez paradoxal, c'est une partie où le vœu appelle, c'est la même chose, sauf la dernière ligne, *« à une solution politique fondée sur la coexistence pacifique des deux États, Israël et Palestine »*. Et je vous rappelle, vous dites toujours que l'on est tous là pour défendre le droit international, mais c'est le droit international qui a acté l'existence de deux États et au droit de ces deux États à exister. Donc pourquoi cette volonté systématique alors que, vous voyez, ce que propose le collègue, il y a des éléments beaucoup plus forts que ce que l'on a mis dedans. C'était justement pour que l'on puisse s'y associer et là, en fait, vous cherchez à nous couper l'herbe sous le pied. Donc soit effectivement vous retirez votre vœu et, à ce moment-là, on votera le vœu que l'on propose ensemble, sans quoi, nous aussi on s'abstiendra sur votre vœu, non pas que l'on ne veuille pas attribuer à l'Unicef, même si vous avez choisi l'Unicef, nous, on avait prévu plutôt Médecins sans frontières, mais, à chaque fois, vous nous faites ce jeu-là, à chaque fois, de vouloir nous proposer autre chose. On l'a eu pour les incendies au Portugal... On vous connaît bien, mais là, franchement, c'est décevant et pas à la hauteur des enjeux. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Bien écoutez, deux points. Sur la forme, écoutez, que l'on ait fait un vœu par rapport éventuellement à votre vœu, il y a des raisons qui vont rejoindre la question du fonds, mais je rappelle à Christian FAUTRE que ce type de technique, vous l'aviez déjà utilisé par le passé, donc c'est un peu malvenu de faire ce type de remarque. Deuxième chose : sur le fond, vous aviez fait ce qu'il faut pour que l'on refuse votre vœu. Je rappelle la règle que l'on a définie ici, qui est de dire, parce que vous, si vous êtes capable de dire quelle est la cause la plus difficile ou la plus noble en fonction de la situation, pour définir une somme, vous êtes extrêmement fort. Moi, je ne fais pas de distinction entre ce qui a pu se passer au Portugal, en Kabylie, à Haïti ou ce qui se passe actuellement à Gaza. Donc, on a fixé une règle qui est de dire, c'est 2000 €. Vous la connaissez, je l'ai déjà répétée à plusieurs reprises. Vous mettez 3000 €. Vous faites à chaque fois exprès pour que l'on ne puisse pas aller dans votre sens. Donc ça, c'est le premier point. Deuxième point : vous nous dites Médecins sans frontières, nous n'avons pas été saisis par Médecins sans frontières. Nous avons été saisis par l'Unicef. Nous n'avons pas été saisis par Médecins sans frontières. L'Unicef nous a saisis effectivement pour des demandes. Et donc, nous répondons aussi à ceux qui ont demandé. Donc le vœu, il est proposé en l'état. Vous maintiendrez votre vœu si vous le souhaitez, vous êtes libres de le faire ; nous, nous maintiendrons le nôtre, et puis chacun votera comme il l'entend en son âme et conscience. Je propose de passer au vote. Je crois que le débat, il a déjà eu lieu et puis vous pourrez le reprendre sur votre vœu, donc on

va pouvoir passer au vote de ce vœu : qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?
Le vœu est donc adopté.
Point suivant, donc point numéro 34, je ne sais pas qui présente le vœu, Monsieur MAILLER.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

36 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

10 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

34) Vœu de la minorité municipale pour la solidarité et la paix face à la tragédie humanitaire qui frappe la population civile de Gaza

M. MAILLER

« Alors je suis un peu désolé pour le public, puisque vous allez avoir quasiment les mêmes phrases, mais peut-être que l'on va demander des droits d'auteur au Maire sur ce vœu-là.
La commune de Champigny-sur-Marne, engagée de longue date pour la paix et l'amitié entre les peuples, souhaite exprimer à travers ce vœu son humanité commune, son attachement indéfectible à la paix, au respect du droit international et humanitaire, à la protection de toutes les vies civiles sans distinction, et en particulier le droit des peuples palestiniens et israéliens à enfin vivre en paix. La commune souhaite également réaffirmer son soutien sans faille, dans la mesure de ses moyens, aux ONG intervenant sur le terrain dans un cadre strictement humanitaire. Elle propose ainsi d'attribuer une aide exceptionnelle de 3000 € à l'ONG Médecins sans frontières pour venir en aide à la population civile de Gaza. Enfin, sans entrer dans des considérations géopolitiques qui ne relèvent pas de notre compétence locale, la commune affirme son devoir moral de témoigner, de relayer les appels humanitaires et de porter la voix de la solidarité. Ce vœu appelle au cessez-le-feu durable et à l'acheminement sans entraves de l'aide humanitaire, à la libération immédiate de tous les otages civils sans distinction, au respect du droit international, à une solution politique fondée sur la coexistence pacifique de deux États, Israël et Palestine. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez d'autres éléments à ajouter ? Non ? Oui ? Monsieur LURIER, ensuite Madame CAPORAL. »

M. LURIER

« Oui, très brièvement et si je peux me permettre, Monsieur le Maire, sur cette délibération, franchement, vous ne vous grandissez pas. Vous ne vous grandissez pas, malgré votre haute stature. Pour le coup, c'est quand même ras les pâquerettes. »

Monsieur le Maire

« Bien. Après ce commentaire passionnant, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Moi, je voudrais tout de même signaler que c'est bien d'envoyer de l'argent. Je ne vois pas comment l'Unicef peut intervenir en zone de guerre. Médecins sans frontières est équipé pour cela. D'autre part, donner de l'argent sans agir contre la fourniture de matériel militaire à Israël, c'est un peu contre-productif. Je pense que la première chose, c'est de demander l'arrêt des fournitures d'armes à Israël, et inversement, parce que le commerce, il va dans les deux sens. Et évidemment, l'application des résolutions des Nations unies du 18 septembre 2024 pour mettre fin à l'occupation du territoire palestinien et à la colonisation, un soutien à la Cour pénale internationale et à la Cour internationale de justice pour le respect de leurs décisions. Ces points me semblent également faire partie de la réflexion et être très importants à souligner. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Écoutez, la réflexion, je pense qu'elle peut toujours être conduite, mais quand on est dans un vœu, on en espère un effet. Si vous pensez que mettre dans un vœu les questions de vente d'armes, ça va arrêter la question des ventes, je crois que vous vous illusionnez un peu sur ce qu'est l'état du monde. Mais bon, puisque Christian FAUTRÉ nous expliquait qu'à travers un vœu, peut-être qu'un vœu de Champigny avait changé l'apartheid, je crois que l'on est loin des réalités. »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« Je n'ai pas dit ça. »

Monsieur le Maire

« Non, mais c'est ce que vous avez évoqué en filigrane. Donc, voilà ce que je tenais à préciser. Écoutez, je crois qu'il n'y a pas grand-chose de plus à dire. Le débat a eu cours. Chacun prendra ses positions de vote. Donc, qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui est contre ce vœu ? Voilà, donc le vœu est rejeté. Comment ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« Vous ne vous abstenez pas ? »

Monsieur le Maire

« On est contre ce vœu puisque nous avons déjà fait adopter le vœu précédent, et puis, si nous nous étions abstenus, votre vœu aurait pu aboutir, ce n'est pas l'objectif. Par ailleurs, je vous rappellerai que, l'année dernière déjà, nous avons fait un vœu dans le même sens sur la même cause, ce qui arrive assez rarement. Voilà. En tout cas, le sujet est traité. Point numéro 35. Nous avons un vœu de votre part, je ne sais pas qui le présente, sur le RSA. Madame CAPORAL. »

A la majorité,

10 votes pour,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

36 votes contre,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

35) Vœu de la minorité municipale : « Pour un accompagnement digne des allocataires du RSA et contre les sanctions injustes »

Mme CAPORAL

« Oui, c'est donc un vœu de l'opposition globalement, et il s'agit effectivement d'attirer l'attention sur les problèmes des personnes qui sont au RSA.

Récemment, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, instance rattachée au Premier ministre, a publié un avis de 24 pages alertant sur les conséquences des sanctions en termes de rupture de droit et de radiations infondées au regard de la situation des personnes. Avec ce vœu, nous alertons sur les erreurs nombreuses qui font perdre aux allocataires leurs maigres ressources. Le moindre accident de la vie, maladie, hospitalisation, les prive de toutes ressources durant de longs mois. Les loyers ne sont plus payés, et des familles avec enfants ou avec des personnes handicapées se retrouvent à la rue. C'est une honte pour notre pays. La sanction ne lutte pas contre la pauvreté, elle la renforce. Sans la convention d'accompagnement, de solidarité, le Conseil départemental du Val-de-Marne perd sa raison d'être. C'est bien la solidarité qui est la fonction principale du Conseil départemental. Les dispositifs qui sont confiés au privé pour remettre les chômeurs au travail sont plus des sanctions qu'un accompagnement véritable et, de plus, empêchent que les assistantes sociales puissent intervenir dans les dossiers et puissent accompagner les plus précaires pour retrouver leurs droits. Face à cette situation, l'opposition du Conseil municipal exprime son opposition au décret en préparation, prévoyant de nouvelles sanctions contre les allocataires du RSA, soutient l'appel du CNLE à un moratoire sur les sanctions du RSA, et à la mise en place d'un système garantissant un minimum vital inaliénable, demande la mise en place d'un accompagnement social digne et humain fondé sur l'écoute et le soutien, respectant le besoin et les aspirations des personnes en situation de précarité. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non pas d'autres interventions ? Catherine MUSSOTTE-GUEDJ. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Merci Monsieur le Maire. Alors, bien sûr, je ne vais pas relancer le débat sur la nouvelle stratégie du RSA. Nous ne sommes pas au Conseil départemental ; néanmoins quelques éléments de clarification me paraissent nécessaires. Sous l'ancienne majorité départementale, il y avait, selon moi, une confusion sémantique des politiques sur ce qu'est le RSA. Le RSA, c'est le revenu de solidarité active, et non une allocation, comme l'allocation logement. Il est conditionné par un contrat d'engagement réciproque et un accompagnement vers l'insertion professionnelle. C'est là tout son sens : permettre un retour à l'emploi. Or, ce sens avait été perdu sous la précédente mandature. Avec l'équipe de Christian FAVIER, seuls 8 % des allocataires étaient effectivement accompagnés. Cela ne répondait pas aux besoins réels des bénéficiaires et les condamnait, pour beaucoup, à percevoir une simple rente, ce qui, pour moi, est humainement une situation dégradante. Pour les travailleurs sociaux, dont le cœur du métier est justement l'accompagnement social, cette situation est également frustrante. Ils se retrouvaient réduits à un rôle de guichet unique. Concernant la réduction et la suppression du RSA, rappelons-le, c'est prévu dans ce contrat, mais, au-delà de ce contrat, c'est aussi une question d'équité. Il n'est pas compréhensible qu'une personne qui refuse de respecter ses obligations perçoive le même montant qu'une autre qui s'investit dans son parcours d'insertion. Évidemment, nous faisons quand même confiance aux travailleurs sociaux et aux partenaires d'insertion pour évaluer avec discernement les situations particulières dont vous avez parlé, Madame CAPORAL : la maladie, l'hospitalisation. Tout cela est pris en compte. S'agissant des 15 heures d'activité, il ne s'agit en rien de stigmatiser. Le travail n'est pas un gros mot, au contraire. Nous savons tous que plus une personne est éloignée de l'emploi, plus il est difficile d'y retourner. Ces heures permettent aussi de garder un rythme, et aussi de se remobiliser. Et bien sûr, nous ne laissons pas les bénéficiaires seuls puisque l'on a mis en place le site emploi, permettant d'offrir un soutien au financement de la garde d'enfants, des transports pour que les obstacles financiers ne viennent pas casser la dynamique du retour à l'emploi. Ce dispositif s'accompagne aussi du recrutement d'une trentaine d'agents de CIP. Cela représente 15 M€ au service de l'accompagnement. Ce que nous pouvons dire, c'est que, depuis 2024, plus de 11 000 allocataires sont accompagnés, soit 11 fois plus qu'avant, dans cette mandature. Aujourd'hui, les premiers résultats sont là. Un an après son lancement, la nouvelle stratégie porte ses fruits avec une baisse de 2000 allocataires. Ce n'est pas une sanction, mais c'est bien un succès en matière d'insertion. C'est pourquoi mes collègues de la majorité et moi-même, nous voterons contre ce vœu. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je voudrais ajouter une précision. Je pense que l'expérimentation sur le RSA, telle qu'elle est prévue par le gouvernement, n'a pas été mise en place par l'ancienne majorité, ça n'existait pas à l'époque. Donc c'est quelque chose qui est actuel, donc vous ne pouvez pas comparer avec ce qui se passait avec l'ancienne majorité. Je ne pense pas. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Si, je pense que l'on peut comparer. »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas le cas, ça n'existait pas. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« 8 % seulement des bénéficiaires du RSA étaient accompagnés. Ce n'est pas normal. Le RSA, ce n'est pas une allocation, c'est un revenu de solidarité active qui permet, en fin de compte, l'accès à l'emploi, Madame. »

Mme CAPORAL

« Mais, à l'époque, le dispositif n'existait pas tel que vous le voyez maintenant. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Peut-être... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, pas en même temps. »

Mme CAPORAL

« C'était autre chose. »

Monsieur le Maire

« C'était autre chose, puisqu'il n'y avait pas grand-chose. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Madame MUSSOTTE-GUEDJ. Juste j'ai l'impression que vous confondez un peu certaines choses, nationales et départementales, parce que, quand vous dites 8 % qui étaient suivis, en effet, c'est peu. Mais puisque vous parlez de ce chiffre de 8 %, eh bien, à l'époque, il fallait comparer avec les autres Départements. Si ça se trouve, on était dans la moyenne. Donc vous, vous dites : c'était la faute du Département tout ça. C'était peut-être national. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ (*hors micro*)

« Ben oui, je parle du Département du Val-de-Marne... »

Monsieur le Maire

« Catherine... »

M. TITOV

« Il fallait comparer avec les autres départements à ce moment-là puisque vous parliez du Département. »

Monsieur le Maire

« Catherine... Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Monsieur LURIER, vous voulez intervenir ? Non j'avais cru que vous leviez la main. Écoutez, moi en tout cas, ce que je voudrais dire puisque j'ai eu l'occasion d'assister au lancement, enfin pas au lancement, disons à un premier point d'étape du dispositif, qui a été mis en place avec le Préfet du Val-de-Marne et le Président du Département au sein de France Travail, il y a déjà quelque temps, on a vu l'efficacité du dispositif. Et moi, les allocataires du RSA qui étaient là, et qui étaient suivis à la fois par les équipes départementales et par France Travail, étaient totalement satisfaits du travail qui était fait. C'est un véritable accompagnement, avec des agents de la fonction publique pour une grande partie, avec France Travail qui s'investit beaucoup, avec la

volonté au fond, qui devrait tous nous animer, qui est que les gens qui reçoivent le RSA puissent, le plus rapidement possible, retrouver une activité. Et moi je m'étonne un peu de votre vœu, et je m'étonne un peu de la nature du propos que vous tenez ce soir parce qu'il y a un homme politique actuellement, je pense que vous n'allez pas le renier, il n'est pas tout à fait dans mon spectre politique à moi, mais qui dit : actuellement, il faut remettre le travail à l'honneur. Il s'appelle Fabien ROUSSEL. Et qu'est-ce que dit Fabien ROUSSEL ? Il faut remettre tout le monde au travail, il faut donner une dignité aux gens qui n'ont pas de travail. Eh bien c'est ce que nous faisons avec le Département. Vous voyez, au fond, le meilleur soutien d'Olivier CAPITANIO s'appelle Fabien ROUSSEL. Bien, je vous propose de passer au vote sur votre vœu. »

Mme CAPORAL

« Excusez-moi, je voudrais juste répondre... »

Monsieur le Maire

« Rapidement, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, bien sûr, très rapidement. Monsieur Fabien ROUSSEL a le droit de penser ce qu'il souhaite, je ne suis pas dans son parti, je n'ai rien à voir avec Fabien ROUSSEL. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez d'accord, mais je ne vous ai pas parlé à vous, j'ai parlé à ceux qui présentent ce vœu. Il me semble que, parmi ceux qui présentent ce vœu, il y a bien des communistes. »

Mme CAPORAL

« Nous sommes divers et pluriels, comme vous avez pu le constater. »

Monsieur le Maire

« Tout à fait. Divers et pluriels et peu cohérents par rapport à ce que vous venez de dire. Mais bon, chacun a ses positions, et moi, je respecte toutes les positions. Je note simplement qu'il y a une incohérence à vouloir dire aux gens qu'il faut retrouver une activité, que c'est leur dignité, et je peux partager ce propos de Fabien ROUSSEL, c'est assez rare, vous le noterez, mais, en même temps, que ça ne doit pas simplement rester des mots. Ça doit devenir des actions, et moi je trouve en tout cas que le dispositif mérite d'être travaillé comme il est fait actuellement, et je trouve que c'est une bonne chose que le Département du Val-de-Marne qui était, et ça répondra à la question de Monsieur TITOV, un des plus mauvais en termes de pourcentage, comme il en existe d'autres, ce n'était pas le pire, mais c'était un des plus mauvais, eh bien que le Département soit saisi de ce dispositif pourrait le faire avancer, car c'est effectivement la dignité d'une politique publique de redonner la dignité à chaque individu. Bien. Je vous propose de passer au vote : qui est pour ce vœu ? (*Rires*) Elle avait compris contre. Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ce vœu ? Il y a une cohérence de vote, vous voyez, entre notre Conseil municipal et le Conseil départemental, puisque c'est ce à quoi vous aspirez par vos remarques, mais je ne doute pas qu'il y ait, parfois en tout cas des choses qui soient plus cohérentes d'un certain côté de la table.

Le dernier point, le point 36, j'espère qu'il fera l'objet d'une unanimité en solidarité de ce qui se passe au Proche-Orient pour les chrétiens d'Orient. Tatiana SAUSSEREAU. »

A la majorité,

10 votes pour,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

36 votes contre,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

36) Vœu de solidarité et de paix en soutien aux chrétiens d'Orient de Syrie

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous vous présentons ce soir le vœu de solidarité et de paix en soutien aux chrétiens d'Orient de Syrie. Le 22 juin 2025, un attentat suicide a frappé l'église Saint-Élie à Damas, perpétré par un individu se revendiquant comme membre de l'organisation djihadiste, l'État islamique. L'émissaire de l'Organisation des Nations unies (ONU) a reconnu le caractère terroriste de cette attaque. La commune de Champigny-sur-Marne souhaite affirmer son soutien aux dizaines de chrétiens d'Orient victimes de cette attaque inhumaine, et réaffirmer son soutien total envers les organisations non gouvernementales à vocation humanitaire intervenant sur le terrain. La commune, engagée de longue date pour la paix et l'amitié entre les peuples, souhaite exprimer à travers ce vœu son humanité commune, son attachement indéfectible à la paix, au respect du droit international humanitaire, à la protection de tous les civils sans distinction, et en particulier le droit pour les chrétiens d'Orient de Syrie de vivre en sécurité et en paix. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Eh bien, écoutez, on passe au vote : qui est pour ce vœu ? Eh bien, je vous remercie de cette unanimité. »

M. LURIER (*hors micro*)

« Vous voyez, nous, on ne mégote pas sur la solidarité. »

Monsieur le Maire

« Mais vous voyez aussi, Monsieur LURIER, vous n'aviez pas demandé la parole, mais vous voyez aussi que nous n'avons pas mis de somme puisque nous n'avons pas été saisis par une organisation. Donc c'est un vœu de simple position. »

A l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire

« Alors, il y avait deux questions diverses. Monsieur TITOV, vous en avez déjà posé une, vous l'avez dit tout à l'heure, donc il vous en reste une, et Monsieur MAILLER une. »

M. TITOV

« Je vous remercie d'avoir bien compté mes questions, mais, finalement, je vais me retrouver juste avec une petite suggestion qui complète ce que l'on a évoqué sur la baignade. Est-ce qu'il ne faudrait pas inciter un peu plus les RS municipaux à évoquer les dangers potentiels pour que les jeunes prennent bien conscience. C'est vrai qu'il y en a qui sautent dans l'eau et, une fois, un jeune avait sauté dans l'eau. Il disait : je ne sais pas trop nager, mais je saute quand même. Et j'ai aussi demandé à un agent, dans le cadre de la baignade à Champigny Plage, il ne connaissait pas trop les dates non plus. Donc ça veut dire que, pour éviter ça avec les habitants, ce serait un peu mieux qu'ils soient plus au courant de cet événement. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, comme disait mon collègue, on ne mégote pas sur la solidarité, d'autant plus quand le vœu est envoyé hors délai. Donc on est capables, nous, de faire des efforts que vous ne faites pas. Ma question était de savoir, parce que les habitants de l'avenue des Grands Godets s'interrogent sur la volonté de la collectivité sur cette voie, et notamment sur les projets qu'elle semble vouloir y mener, ce que vous entendez faire sur ce secteur parce que, manifestement, il y aurait des préemptions en cours ? »

Monsieur le Maire

« Alors deux choses par rapport à vos diverses questions. Concernant l'information sur Champigny Plage, c'est affiché sur tous les panneaux de la Ville, c'est du 5 au 20, et ce n'est qu'à ces dates-là que l'on pourra se baigner. Pour autant, il y a un travail de fond conduit par les équipes municipales avec Grégory GOUPIL avec, bien évidemment, de la sensibilisation auprès des plus jeunes. On n'a pas attendu les drames qui se sont passés, que ce soit à Neuilly-sur-Marne ou à Champigny pour agir. Nous intervenons déjà depuis quelques jours, depuis qu'il y a des fortes chaleurs, à la fois pour sensibiliser, informer, voire verbaliser quand on se retrouve avec des récidivistes. Pour ce sujet des baignades, nous avons pratiqué les premières verbalisations parce que, à partir du moment où l'on enfreint cette règle, on est tout à fait fondé à le faire. On espère que ce ne sera pas forcément le cas outre mesure, mais il est vrai que les fortes chaleurs peuvent inciter à la pratique. Donc on informe, on sensibilise, on fait un travail avec nos collègues de Saint-Maur, puisque la police municipale de Saint-Maur dispose d'un bateau, et donc nous avons déjà fait des opérations communes ces derniers jours. Je crois que c'est aussi à noter.

Sur ce que vous avez évoqué, Monsieur MAILLER, oui, juste pour dire une chose par rapport au vœu. Vous dites : on était hors délai. L'attentat a eu lieu il y a trois jours. Forcément que

l'on était hors délai, mais sinon on attendait le mois d'octobre, je crois qu'il faut être raisonnable. C'est pour ça que j'aurais dû le faire d'ailleurs, je pense que vous ne m'en voulez pas, dire que l'on votait le principe de l'urgence. Au regard de la date du carnage qui a été opéré, on ne pouvait pas faire autrement bien évidemment.

Pour répondre à votre question sur les Grands Godets, écoutez, pour l'instant, il n'y a pas de préemption particulière. S'il y en avait, vous les auriez vues dans les décisions. On est sur un périmètre d'intervention qui n'est pas nouveau. À ce jour, nous n'avancons pas plus que cela, puisque j'ai déjà répondu tout à l'heure à la question qui était posée par Madame CAPORAL, nous n'avons pas encore établi un plan guide complet. On a fixé quelques orientations, on a les 17 études réglementaires pour savoir ce que l'on pourra faire ou pas faire, ce que l'on pourra intégrer, pas intégrer, est-ce que ça ira dans le périmètre tel qu'il était défini ? Est-ce que ça doit aller au-delà pour trouver une compensation écologique ? Parce que c'est un vrai sujet. C'est ce qui avait conduit d'ailleurs à annuler le projet des Simonettes Nord, les deux hectares de zone humide. Donc voilà où nous en sommes. Nous n'en sommes pas très loin pour vous répondre à cette question.

Eh bien, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée et un bel été à Champigny. »

La séance est levée le 26 juin à 00 h 25.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00^h25.

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire

Président de séance



Le Secrétaire de séance



NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
 - COPIE DES DELIBERATIONS
 - COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
-
- PROCES VERBAL PUBLIE LE 27 JUIN 2025